

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**COMMUNICATION - EFFORT RÉGIONAL EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES - JAUNE
BUDGÉTAIRE 2018**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	4
Effort régional en faveur des quartiers populaires - Jaune budgétaire 2018	5

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'exécutif de la Région Île-de-France a pour ambition de combattre les inégalités et réduire les fractures sociales, territoriales, environnementales, numériques ou scolaires qui frappent le territoire, afin de faire de l'Île-de-France la première Région solidaire.

Il a adopté lors du Conseil Régional de juillet 2018 le rapport CR 2018-024 RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, RÉGION SOLIDAIRE qui comprend trois volets :

- Le Pacte rural de la Région Île-de-France
- Le Pacte pour les quartiers populaires de la Région Île-de-France
- La région Île-de-France, terre d'engagements et d'innovations sociales

Le deuxième axe de la Région Solidaire repose sur un investissement massif et un changement d'approche plus responsabilisant en faveur des quartiers populaires.

Le présent rapport présente un état des lieux synthétique et transversal des engagements réalisés en 2018 dans l'affectation des autorisations de programme et d'engagement votées lors du Budget 2018 dans tous les secteurs opérationnels.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXE AU RAPPORT

**Effort régional en faveur des quartiers populaires - Jaune
budgétaire 2018**

**EFFORT REGIONAL
EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES
- JAUNE BUDGÉTAIRE 2018 -**

RESUMÉ

L'action régionale en faveur des quartiers populaires a représenté, en 2018, une affectation votée de **1,314 Milliards d'€**, soit **36%** du total de 3,604 Milliards d'€ affectés pour les projets opérationnels de la Région Île-de-France.

Le public visé par cette politique transversale est celui des habitants en logements sociaux des quartiers populaires de 295 communes urbaines et du parc privé dégradé qui représentent **28%** de la population francilienne, soit **3,421 millions d'habitants en 2015**.

La mise en perspective de ces éléments met en évidence une attention très soutenue en faveur des quartiers populaires, de leur réussite et, ainsi, de la réduction des fractures territoriales et sociales.

L'action de la Région Île-de-France représente des efforts coordonnés avec les autres collectivités, partenaires publics et privés, vers plus de **mixité sociale** et culturelle à travers la politique d'aménagement et de logement, la réussite éducative, le développement économique et l'insertion professionnelle d'une fraction beaucoup plus large des couches populaires. Cet effort porte également sur le désenclavement des quartiers et l'accès des habitants aux zones d'emploi et d'enseignement via les transports, l'accès au soin et l'entretien d'une dynamique d'engagements solidaires.

SOMMAIRE

RESUMÉ	2
SOMMAIRE	3
I. INTRODUCTION	6
1. Rappel du cadre général légal de la politique de la ville	7
2. La politique régionale dédiée aux quartiers populaires.....	9
a. Le Pacte pour les quartiers populaires de la Région Ile-de-France	9
b. Les champs thématiques retenus dans le présent jaune budgétaire	10
3. Le périmètre des quartiers populaires de la Région Île-de-France	10
II. PRESENTATION GLOBALE CHIFFREE	12
CHAPITRE 1. HABITAT ET CADRE DE VIE	13
1. Le développement de logements abordables.....	15
a. Actions en faveur du logement des jeunes	15
b. Renouvellement urbain	16
c. Construction de nouveaux logements sociaux.....	16
2. Améliorer et adapter la qualité du parc privé.....	17
a. Rénovation de copropriétés dégradées	17
b. Lutte contre la Précarité énergétique de l’habitat.....	18
c. Aide à l’autonomie des personnes en situation de handicap	18
3. Promouvoir la mixité sociale au sein des agglomérations et des intercommunalités.....	18
CHAPITRE 2. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI	20
1. Favoriser un développement économique diversifié dans les quartiers défavorisés.....	23
a. Entrepreneurat populaire - accompagnement par le microcrédit - Accompagnements des créatrices d'entreprises dans les quartiers populaires.....	23
b. Soutien à la dynamique entrepreneuriale des quartiers	26
c. Mesures en faveur de l'apprentissage et de la formation	27
d. Programme "Destins changés en Île-de-France" : grands lieux d'innovation dans les quartiers populaires	29
e. Autres actions.....	29
2. Favoriser l'accès et le retour à l'emploi en quartier prioritaire de la politique de la ville par une mobilisation des Contrats.....	30
a. Recrutements de jeunes diplômés des quartiers populaires.....	30
b. Insertion professionnelle – Validation des acquis de l'expérience - formation.....	31

CHAPITRE 3. PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE, PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET SOUTENIR LES EXPRESSIONS CITOYENNES	33
1. Réduire l'insécurité sous toutes ses formes dans les quartiers populaires	35
a. Le bouclier de sécurité	35
b. L'équipement des forces de sécurité	35
c. La sécurisation des équipements publics : lycées, Ile-de-loisirs et Instituts de formation.....	35
2. Faire respecter l'école et réduire la violence scolaire dans les quartiers défavorisés.....	36
a. Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République	36
b. Actions en faveur de la citoyenneté, de la participation lycéenne et de la lutte contre les discriminations.....	36
3. Répondre de manière adaptée aux besoins de médiation sociale dans les quartiers défavorisés	37
a. Favoriser la place des femmes dans les quartiers.....	37
b. Favoriser l'expression citoyenne.....	37
4. Développer une réponse de qualité aux besoins d'information juridique des citoyens dans les quartiers populaires.....	38
a. Soutien à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité femmes hommes via un appel à projets.....	38
b. Soutien à la lutte contre les discriminations.....	38
CHAPITRE 4. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SE BATTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES.....	39
1. Accroître les chances de réussite éducative des élèves dans les quartiers défavorisés.....	43
a. Aides aux lycéens et apprentis - aide aux étudiants méritants ou en difficulté - cordées de la réussite	43
b. Soutien aux formations sanitaires et sociales.....	43
c. Aide aux plus jeunes.....	44
d. Investissements dans les lycées	44
e. Affectations pour le Fonctionnement des lycées.....	46
2. Améliorer l'encadrement et le soutien aux élèves dans les établissements situés dans les quartiers défavorisés.....	46
a. Lutte contre le décrochage scolaire	46
b. Appui aux politiques éducatives.....	47
3. Développer l'insertion sociale par une plus grande pratique du sport.....	47
a. Sport pour tous.....	47
b. Rénovations et constructions d'équipements.....	50

c.	Aménagements sportifs dans les Iles de Loisirs afin de renforcer leur attractivité	50
4.	Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle	51
a.	Accès aux arts et à la culture pour apprentis et lycéens.....	51
b.	Permettre un accès large à la culture en Île-de-France	52
5.	Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes.....	54
	CHAPITRE 5. AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS À LA SANTÉ	55
1.	Accroître la prévention des conduites à risque et le dépistage des principales pathologies	56
a.	Des actions de prévention en direction des jeunes Franciliens sur le VIH et les Infections Sexuellement Transmissibles	56
b.	Equiper d'unités fonctionnelles et de centres de planning familial.....	57
2.	Aide à l'installation et au maintien de programmes de santé dans les quartiers populaires	58
a.	Maisons de santé pour lutter contre la désertification médicale	58
b.	Soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité	58
3.	Solidarités : l'action régionale en faveur des plus démunis.....	58
a.	Le fonds régional de solidarité et de soutien aux familles	58
b.	Soutien aux personnes en situation de handicap	59
	CHAPITRE 6. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ VERS LES QUARTIERS POPULAIRES ET FAVORISER LES DÉPLACEMENTS.....	61

I. INTRODUCTION

L'Ile-de-France se caractérise par des disparités économiques et sociales très importantes. Elle concentre à la fois 30% du PIB national et dispose du revenu médian régional par unité de consommation le plus élevé (22 639€ en 2015 - Insee) parmi l'ensemble des régions françaises. Plusieurs communes urbaines présentent cependant de très grands écarts en termes de revenu médian, ce qui se traduit par le plus fort degré d'inégalités économiques des régions métropolitaines. Les communes d'Aubervilliers, de Clichy-sous-Bois ou de Grigny affichent par exemple un revenu médian par unité de consommation inférieur¹ de plus de 40% au revenu médian régional. « Ainsi l'Ile-de-France présente-t-elle les plus fortes inégalités du pays : 10% de Franciliens les plus riches ont un niveau de vie 23% supérieur à la moyenne des 10% des Français les plus riches. Et symétriquement, les 10% de Franciliens les plus pauvres ont un revenu inférieur de 4,7% par rapport aux 10% des Français les plus pauvres »².

Depuis trois ans l'exécutif de la Région Ile-de-France a engagé de nombreuses actions pour combattre les inégalités et réduire les fractures sociales, territoriales et scolaires. C'est toute l'ambition du programme Région Solidaire qui est venu, depuis 2018, conforter cette politique.

Les territoires ruraux de l'Ile-de-France ont fait l'objet d'une attention particulière en raison de l'existence de zones de pauvreté et de phénomènes d'enclavements, de dévitalisation des bourgs ruraux... La Région Ile-de-France a mené une action très volontariste dans le cadre d'un Pacte rural, accordant entre 2016 et 2018 un soutien de 120 Millions d'euros en investissement aux communes et intercommunalités rurales. Cette politique a été retracée dans un document de synthèse sur la mise en œuvre du Pacte rural, approuvé en Conseil régional de mars 2019.

Les **quartiers populaires** ont également fait l'objet d'une attention très soutenue et constituent le second pilier de la politique régionale de solidarité, retracée dans le document cadre **Région Ile-de-France, région solidaire** approuvé par le conseil régional de juillet 2018 (rapport CR2018-024). Le nouvel exécutif a exprimé le souhait de modifier en profondeur son mode d'action en matière de politique de la ville en l'élargissant à **l'ensemble des quartiers populaires et en l'ancrant délibérément dans le droit commun régional**. Il s'agit en effet de ne pas conforter des zones d'exclusion par une politique spécifique aux moyens contraints mais de soutenir les initiatives en faveur d'une plus grande cohésion sociale sur d'autres territoires qui présentent des signes comparables de fragilité. Ceci dans le souci d'une plus grande mixité sociale et culturelle et d'un continuum de l'action régionale territorialisée³.

¹ L'unité de consommation est une unité de référence permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente soit une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans (définition INSEE).

² « Gentrification et paupérisation au cœur de l'Ile-de-France », IAU, mai 2019, <https://www.iau-idf.fr/nos-travaux/publications/gentrification-et-paupérisation-au-coeur-de-lile-de-france.html>

³ Ainsi peut-on lire au **Chapitre 1 du rapport CR 2018-024** :

Le présent document a pour ambition de retracer, par un *reporting* financier, l'effort régional qui a été consenti en faveur des quartiers populaires en 2018, année qui permet une analyse fine sur des bases consolidées. Cette politique apparaît comme une action par essence transversale qui mobilise des champs très différents de l'action régionale.

Ce travail propose une organisation de cette action à partir d'une réflexion originellement structurée par la définition nationale de la Politique de la ville et progressivement élargie à deux autres préoccupations primordiales pour les quartiers populaires : celle de l'accès à la santé et des engagements solidaires, soit le troisième pilier de la politique régionale de solidarité d'une part, et celle du désenclavement d'autre part.

1. Rappel du cadre général légal de la politique de la ville

La politique de la ville est une « politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle vise à assurer l'égalité entre les territoires, à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

Cette politique territoriale et partenariale engagée à partir des années 1970 a été très profondément réformée par **la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite loi Lamy)** en raison de résultats très mitigés. Cette réforme a simplifié considérablement la géographie prioritaire. Elle a également affirmé la mobilisation des crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités et la subsidiarité des crédits spécifiques de la politique de la ville, qui s'inscrivent en complément et non en substitution des crédits de droit commun. La loi de 2014 privilégie également la co-construction des politiques publiques avec les habitants.

Les **contrats de ville** proposés dans ce cadre **reposent sur 3 piliers** (définition du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) :

- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi**

Les contrats de ville assurent une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

« Pour favoriser la mixité sociale, faire revenir les classes moyennes dans les quartiers, le pacte régional pour les quartiers populaires repose sur trois mesures fortes :

- Encourager la reconstruction de nouveaux quartiers en lieu et place des grands ensembles actuellement paupérisés. 100 quartiers écologiques et innovants sont ainsi financés avec une obligation de mixité. Nous appliquons un « plafond anti-ghetto » de 30% maximum de logements très sociaux (PLAI) dans chaque quartier pour garantir la mixité sociale réelle. Aucun financement régional ne peut être attribué à une opération qui dépasse ce plafond.

- S'abstraire du zonage QPV et des limites que génère cette classification et rendre éligible aux appels à projets régionaux d'autres quartiers qui, tout en n'étant pas classés comme QPV, méritent une attention et des dynamiques renforcées. L'objectif est ainsi de sortir du tout QPV pour encourager une approche plus globale à l'égard des quartiers populaires qui ne cantonne pas les bénéficiaires dans des périmètres restreints ;

- Soutenir les initiatives et les équipements inter quartiers, permettant de favoriser concrètement la mixité et aux habitants des quartiers de ne pas sombrer dans l'enfermement.

- **La cohésion sociale**

Le contrat de ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**

Les contrats de ville programment les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers. Ils détaillent les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les contrats déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

La **loi NOTRe** définit quant à elle la politique de la ville comme une compétence optionnelle pour les Régions. Ce cadre législatif impose que l'intervention régionale en matière de politique de la ville ne puisse se déployer que selon deux modes :

- à travers **la mobilisation prioritaire des dispositifs de droits commun** ;
- par l'attribution de **crédits spécifiques, affectés obligatoirement aux Quartiers Politique de la Ville** et correspondant aux 3 piliers des contrats de ville 2015-2020 (le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain)

La Région Île-de-France par délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 s'est engagée dans la signature et le soutien aux contrats de ville. **75 contrats ont ainsi été signés en 2015 et 2016, portant sur 272 quartiers**, prioritairement avec des intercommunalités (et 20 villes), sans engagement financier, sur les thématiques suivantes :

- **Développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle :**
- **Réussite éducative et soutien à la parentalité ;**
- **Valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité : actions d'éducation à la citoyenneté, de participation citoyenne, d'ateliers sociolinguistiques, de santé.**

A noter que depuis 2017, le dispositif cadre de référence est le **CR 2017-93** qui a été modifié par la délibération n° **CP 2019-075 du 19 mars 2019** (élargissement du périmètre d'action aux quartiers populaires et aux territoires ruraux).

L'information QPV via la localisation de l'aide sur IRIS a ainsi pu être suivie pour tous les dossiers soutenus se déroulant majoritairement ou exclusivement dans un Quartier en Politique de la Ville. Elle permet d'obtenir un montant de **293 M€** (soit 7% du total des affectations 2018).

2. La politique régionale dédiée aux quartiers populaires

a. Le Pacte pour les quartiers populaires de la Région Ile-de-France

Le Pacte régional pour les quartiers populaires adopté en juillet 2018 est fondé sur une approche nouvelle et ambitieuse, recentrée sur le triptyque : Mixité - Réussite - Autorité.

« L'ambition de cette nouvelle politique est de décroquer l'approche à l'égard des quartiers, de ne pas multiplier les mesures d'exception mais plutôt de les faire entrer le plus possible dans les dispositifs de droit commun et de les engager ainsi, par eux-mêmes, dans une dynamique de réussite. La volonté régionale va au-delà du cadre régissant la Politique de la Ville par l'Etat. Par une redéfinition des publics cibles et l'apparition de la notion de quartiers populaires au sens large, elle souhaite développer une dynamique moins restrictive que celle dédiée aux QPV, et toucher aussi une population aujourd'hui oubliée par la Politique de la Ville » (rapport Région Solidaire, juillet 2018).

Sur ce fondement, trois axes d'engagements régionaux ont été définis comme base pour le déploiement de mesures fortes, en fonctionnement et en investissement, en faveur des quartiers populaires et leurs habitants :

- **Favoriser la mixité sociale**
- **Cultiver la réussite dans les quartiers populaires**
- **Restaurer l'autorité de la loi et le respect de chacun**

Ces trois axes se déclinent selon les objectifs suivants :

- L'encouragement à la reconstruction de 100 nouveaux quartiers écologiques en lieu et place des grands ensembles actuellement paupérisés. Depuis 2016, la Région s'est engagée sur un budget annuel de 40 M€ pour ces nouveaux quartiers, et met en place le dispositif « Anti-Ghetto » ;
- L'éligibilité aux appels à projets régionaux des quartiers populaires qui, tout en n'étant pas classés comme QPV, méritent une attention et des dynamiques renforcées. Il s'agit notamment d'aider les Maires et Présidents de territoires dans la reconstruction, par une nouvelle définition du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRNU). La sécurisation des quartiers et la construction d'équipements en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sont des priorités majeures ;
- Le soutien aux initiatives et les équipements inter-quartiers, permettant aux habitants des quartiers de ne pas sombrer dans l'enfermement ainsi que de favoriser concrètement la mixité. La Région a décidé de flécher 10% de ses engagements NPRU en faveur de ces équipements inter-quartiers, afin de permettre l'ouverture de ces quartiers et de leur population vers le reste de la ville. S'inscrivent aussi dans cette logique, la rénovation des moyens et dessertes de transports, la lutte contre les marchands de sommeil, le soutien aux copropriétés dégradées ;
- L'engagement dans les domaines, de la santé, du sport, de la culture, de la lutte contre toutes les discriminations, de la place des femmes dans l'espace public, avec des objectifs

affirmés d'égal accès pour tous aux territoires et à la vie sociale, de désenclavement des quartiers.

b. Les champs thématiques retenus dans le présent jaune budgétaire

Au regard d'une part du cadre législatif de la politique de la ville et d'autre part du Pacte régional pour les quartiers populaires rappelés ci-dessus, le montant des affectations 2018 en faveur des quartiers populaires a été établi à partir du recensement des actions budgétaires relevant de la Politique de la Ville, telles que présentées annuellement dans le **Document de Politique Transversale « Ville »**⁴ lors du vote de la loi de finances par le Parlement. Les objectifs assignés sont les suivants :

- **Améliorer l'habitat et cadre de vie**
- **Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi**
- **Prévenir la délinquance et développer la citoyenneté**
- **Promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances**

À ce recensement s'ajoutent deux autres priorités au cœur du **Pacte régional pour les quartiers populaires** :

- **Améliorer la prévention et l'accès à la santé, soutenir les publics vulnérables et favoriser les engagements solidaires dans les quartiers**
- **Améliorer l'accessibilité des quartiers populaires par les transports.**

3. Le périmètre des quartiers populaires de la Région Île-de-France

Au regard de l'ambition de ce document de rendre compte de la totalité des actions en faveur des **quartiers populaires**, le périmètre géographique qui a été jugé pertinent correspond à **295 communes franciliennes**.

Ce périmètre cible les quartiers populaires et est constitué des éléments suivants :



⁴ https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/documents/dpt-2019/DPT2019_ville.pdf

Le périmètre retenu est cohérent avec l'étude « Gentrification et paupérisation au cœur de l'Île-de-France » publiée en mai 2019 par l'Institut Paris Région (IAU)⁵. Il cible bien les quartiers de l'agglomération centrale et des villes situées dans la grande couronne qui présentent des signes de fragilité, quand bien même certains de ces quartiers sont insérés dans des communes (très) favorisées.

38 communes de moins de 10 000 habitants ont été ajoutées car possédant des caractéristiques permettant de les assimiler à des quartiers populaires sans forcément les cumuler :

- elles appartiennent à la zone dense ;
- leurs habitants ont un revenu médian inférieur au revenu médian régional et vivent dans des quartiers aux caractéristiques urbaines ;
- elles peuvent posséder le cas échéant un ou plusieurs Quartiers en Politique de la Ville correspondant aux niveaux de revenu les plus faibles de l'Île-de-France (QPV) ou quartiers en veille active (QVA) soit des quartiers qui dans les années récentes ont été classés dans l'une ou l'autre des catégories de la Politique de la Ville (zone franche urbaine, CUCS...).

A titre d'exemple, on peut citer les communes de Beaumont-sur-Oise ou de Nangis dont les revenus médians par unité de consommation sont faibles et qui présentent des ensembles d'habitats collectifs importants ainsi que des problématiques de quartiers populaires indéniables.

La détermination de ce périmètre a permis de présenter les montants des projets emblématiques affectés en 2018 dans les communes ciblées.

Pour les projets non localisables géographiquement, il a été choisi de calculer le pourcentage représentatif des populations des quartiers populaires.

La population retenue est celle des 295 communes vivant en logement locatif social ou gratuit, ou dans le parc privé dégradé, soit **28%** de la population totale de la Région Île-de-France.

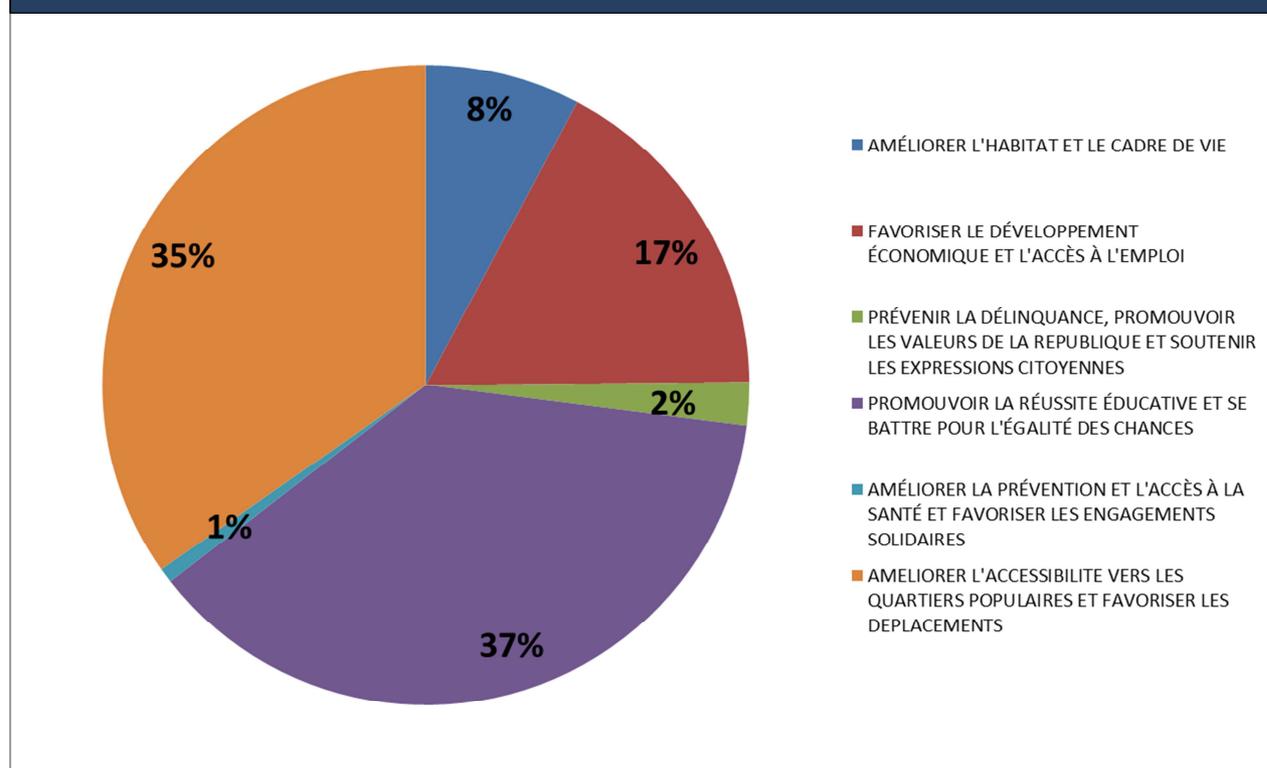
⁵ <https://www.iau-idf.fr/nos-travaux/publications/gentrification-et-pauperisation-au-coeur-de-lile-de-france.html> (carte page 18)

II. PRESENTATION GLOBALE CHIFFREE

BILAN DE L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES EN 2018

THEMATIQUES	TOTAL AFFECTE EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES (€)	TOTAL AFFECTE PAR LA REGION SUR LES ACTIONS CONCERNEES (€)	% DEDIE AUX QP
I AMÉLIORER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE	101 909 145	215 173 276	47%
II FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI	224 549 033	751 341 967	30%
III PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE, PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET SOUTENIR LES EXPRESSIONS CITOYENNES	28 712 074	32 246 819	89%
IV PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SE BATTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES	492 116 108	1 146 898 672	43%
V AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS À LA SANTÉ ET FAVORISER LES ENGAGEMENTS SOLIDAIRES	9 823 290	13 611 660	72%
VI AMELIORER L'ACCESSIBILITE VERS LES QUARTIERS POPULAIRES ET FAVORISER LES DEPLACEMENTS	456 734 256	1 444 919 485	32%
TOTAL	1 313 843 906	3 604 191 879	36%

REPARTITION PAR THEMATIQUE DE L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES EN 2018 (TOTAL 1 314 M€)



CHAPITRE 1. HABITAT ET CADRE DE VIE

L'action de la Région Île-de-France en faveur de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des habitants des Quartiers Populaires repose sur trois priorités : le soutien au logement social, en particulier celui des jeunes ; l'amélioration et l'adaptation du parc privé avec un effort tout particulier en faveur des copropriétés dégradées ; et les efforts d'aménagement et d'équipements inter-quartiers garants d'une plus grande mixité sociale.

Dans cette dynamique la Région a engagé près de 102 Millions d'euros (7,7 M€ en fonctionnement et 94,2 M€ en investissement) en 2018.

QUARTIERS POPULAIRES 2018					
AMELIORER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE					
THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	MONTANTS AFFECTES EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES PAR LA REGION ILE DE FRANCE EN 2018				
	€	dont	€	dont par libellé (action)	€
Maintenir l'offre de logements sociaux dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU)	42 984 658	Actions en faveur du logement des jeunes	14 734 681	Logement des étudiants, des jeunes et des apprentis	14 674 681
				Soutien au logement des jeunes	40 000
				Mesures diverses	20 000
		Construction et rénovation de logements sociaux	28 249 977	Sites contractualisés ANRU	1 993 457
				Soutien à la production de logements locatifs sociaux	26 256 520
Améliorer et adapter la qualité du parc privé	8 644 008	Rénovation des copropriétés dégradées	7 804 359	Aide aux copropriétés en difficulté	7 804 359
		Adaptation de l'Habitat aux situations de handicap	839 649	Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	839 649
Promouvoir la mixité sociale au sein des agglomérations et des intercommunalités	50 280 479	Construction 100 quartiers innovants et écologiques	13 527 158	Cent quartiers innovants et écologiques	13 527 158
		Equipements inter-quartiers	12 947 514	Contrat d'aménagement régional	12 947 514
		Urbanisme transitoire et aménagement durable	23 805 807	Aménagement durable et innovation urbaine	949 204
				Territoires stratégiques - EPL La défense	280 000
				Fonds de solidarité relatif aux équipements mobiliers incendiés des collectivités territoriales franciliennes	3 420 614
				Soutien à l'IAU	4 893 840
				Soutien aux dynamiques territoriales	27 793
				Plan vert	3 635 915
				Soutien à l'AEV	2 961 236
				Fonds propreté (investissement)	490 328
				Economie circulaire et déchets	4 263 738
Energies renouvelables	2 883 141				
TOTAL	101 909 145	soit rapporté au total des affectations 2018 :			47%

1. Le développement de logements abordables

a. Actions en faveur du logement des jeunes

L'ambition de répondre aux besoins de logements des jeunes des quartiers populaires est soulignée dans le rapport Cadre Région Solidaire : le conventionnement avec des foyers de jeunes travailleurs et d'étudiants y est privilégié.

La Région s'est engagée en faveur du logement des jeunes, en soutenant directement la construction de foyers de jeunes travailleurs et étudiants. Le montant des affectations au titre de ce programme s'est élevé, en 2018, à **16,911 M€**, représentant près de 94 % de l'enveloppe votée au budget en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis.

Au titre de l'exercice budgétaire 2018, les subventions votées en faveur du logement des étudiants se sont élevées à **11,4 M€** permettant d'accompagner la création de quinze résidences. Ces résidences se décomposent en 957 logements Prêt Locatif à Usage Social (PLUS, correspondant aux logements sociaux traditionnels) et 700 en Prêt Locatif Social (PLS), offrant **1751 nouvelles places**.

Les affectations en faveur du logement des jeunes et apprentis ont représenté **5,484 M€** permettant de soutenir la création de cinq résidences totalisant **465 nouvelles places**, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Ces programmes de soutien à la construction nouvelle de logements pour les jeunes concernent notamment les communes de Montreuil, Vitry-sur-Seine, Mantes-la-Jolie, Houilles. Pour exemple, la Région a aidé à hauteur de **1,5 millions d'euros** à la construction d'un foyer de jeunes travailleurs à Champs-sur-Marne (sis rue Galilée / avenue Blaise Pascal dans la ZAC de la Haute Maison), dans le cadre d'une VEFA (avec charge foncière), offrant 140 places.



Ensemble immobilier îlot du jardin des chênes - cité Descartes - ZAC de la haute maison Champs-sur-Marne

Le Conseil régional a également poursuivi son partenariat avec l'État relatif au financement du logement des jeunes, permettant, à titre dérogatoire, le financement des logements-étudiants relevant de la catégorie PLUS dans un objectif de mixité sociale. Cela permet, par voie de conséquence, d'offrir des niveaux de loyers très accessibles.

En complément du développement de l'offre de logements pour étudiants, et compte tenu des besoins de logements pour les jeunes qui pèsent sur l'attractivité de l'Île-de-France, l'État et la Région ont poursuivi leur soutien à la création de logements en résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs issus des appels à projets départementaux. Cela permet de développer une offre de résidences de qualité à des jeunes actifs.

La part du budget allouée par la région en fonctionnement (**0,04 M€**) a permis de financer le partenariat engagé avec L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Ile-de-France (URHAJ) afin de faciliter l'accès à un logement locatif social pérenne pour des jeunes en situation de précarité et issus de foyers de jeunes travailleurs et de résidences sociales. Une autre convention lie l'URHAJ et la Région Ile-de-France, dont il résulte un financement à hauteur de **0,02 M€** destinée aux foyers de jeunes travailleurs dans le but d'augmenter le nombre de places, de développer l'accueil d'urgence et d'accroître la qualité de cet accueil.

b. Renouvellement urbain

En 2018, la dotation régionale dédiée aux opérations de rénovation urbaine a été engagée à hauteur de **1,99 M**.

La Région a financé trois opérations de rénovation urbaine (NPNRU) :

- la rénovation énergétique et mise en accessibilité du groupe scolaire Langevin Rosenberg au centre d'un quartier QPV de Tremblay en France ;
- la rénovation d'une maison pluridisciplinaire de santé au cœur du quartier Plaine/cinéastes à Epinay-sous-Sénart ;
- une étude de rénovation et de programmation du groupe scolaire Victor Hugo à Villepinte qui s'inscrit dans un programme plus global visant l'attractivité du quartier QPV La noue/Picasso/Pasteur/Europe/Merisier.

De plus, une réaffectation pour restructuration globale de l'entrée des Mézereaux dans le quartier nord de Melun a été votée dans le cadre d'une fin de programme PNRU.

c. Construction de nouveaux logements sociaux

Ce programme a donné lieu en 2018, dans le périmètre retenu pour le présent reporting, à l'affectation de **31,9 M€** pour les quartiers populaires correspondant à 372 opérations de construction **de nouveaux logements sociaux**. (A l'échelle régionale, ce sont **42,3 M€** qui ont été votés en 2018 permettant la création de 8 153 logements). Ces affectations intègrent le montant de **2,2 M€** en faveur de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Ile-de-France (ex FNARS) au titre du dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement. Parmi les logements financés par la Région, 965 ont été réalisés au sein de programmes mis en œuvre dans le cadre de projets de rénovation urbaine pour un montant total de 3,383 M€ d'autorisations de programme.

La production de logements **PLS** (pour les tranches supérieures de revenus éligibles au logement locatif social) a augmenté de +60 % par rapport au précédent exercice et de 319 % depuis le début de la mandature. Plus de 71 % des logements PLS financés en 2018 l'ont été dans des communes disposant de plus de +20 % de logements locatifs sociaux.

La production de **PLUS** (pour les tranches moyennes de revenus éligibles au logement locatif social) a quant à elle augmenté de +54,17 % par rapport à 2017. La production accompagnée par la Région en 2018 se situe à hauteur de 69,65 % dans des communes disposant de moins de

25 % de logements locatifs sociaux.

Pour ce qui concerne les logements **PLAI**, la production soutenue par la Région a augmenté de près de +40 % par rapport à l'année antérieure, et de 59,34 % depuis le début de la mandature. La production aidée en 2018 se situe à hauteur de 83,46 % dans des communes disposant de moins de 25 % de logements locatifs sociaux.

Il est rappelé que ce type de conventionnement permet de soutenir la création de logements familiaux mais également la réalisation de programmes spécifiques destinés à l'accueil de ménages défavorisés (résidences sociales, maisons-relais...). A ce titre, cinq opérations spécifiques représentant 303 logements ont été accompagnées, deux à Paris, une en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et dans le Val-de-Marne.

L'intervention régionale permet également de soutenir les efforts de production des opérations sous maîtrise d'ouvrage d'insertion. Ainsi, ont pu bénéficier des aides régionales à hauteur de 5,964 M€, 31 programmes totalisant 195 logements portés par les opérateurs suivants : Monde en marge - Monde en marche, FREHA, Habitat et Humanisme, SOLIHA 77 et SNL Prologues.

Parmi ces programmes, 25 opérations totalisant 170 logements et 5,348 M€ de subventions ont été accompagnés au titre de la convention passée entre la Région et la Fondation Abbé Pierre.

Globalement, les aides mises en œuvre en 2018 ont permis de réserver 464 409 heures d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi.

Enfin, au regard des enjeux du développement durable, sur un total de 10 233 de logements aidés en 2018 tous secteurs confondus y compris le logement des jeunes et étudiants, plus de 51 % ont des niveaux de consommation énergétique inférieurs de 10 % au niveau de la RT 2012 et près de 14 % se situent en deçà de 20 % dudit niveau. Ce sont donc 65 % des logements aidés par la Région dont le niveau de performance dépasse celui exigé par la réglementation en vigueur.

2. Améliorer et adapter la qualité du parc privé

a. Rénovation de copropriétés dégradées

L'intervention régionale en faveur des copropriétés en difficultés concentre l'ensemble des moyens dédiés au parc privé par la Région. Elle s'appuie sur plusieurs dispositifs ayant donné lieu à un montant total d'affectations de **7,9 M€** en 2018 sur le périmètre des Quartiers Populaires.

Ainsi l'aide aux travaux de réhabilitation a-t-elle mobilisé un montant global de **7,016 M€** en faveur de 25 ensembles immobiliers (1 315 logements) ayant bénéficié du label « copropriété en difficulté soutenue par la Région » (CDSR) et situés dans les communes du Mée-sur-Seine, de Mantes-la-Jolie, Bondy, Sevrans, Villepinte, Argenteuil, Garges-lès-Gonesse et Pontoise.

Ces aides aux travaux ont concerné essentiellement des interventions en parties communes, 16 dossiers d'aides aux travaux en parties privatives ayant été en outre accompagnés en 2018, pour un montant de **0,031 M€**.

23 mesures d'appui en ingénierie ont par ailleurs été mobilisées (diagnostics, mission de suivi-animation, aide à la gestion, aides aux procédures contentieuses) pour un total de **0,847 M€** en faveur des copropriétés situées dans les villes du Mée-sur-Seine, de Courcouronnes, Epinay-sur-

Seine, Sevrans, Villepinte, Argenteuil, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel.

b. Lutte contre la Précarité énergétique de l'habitat

6,600 M€ de crédits de paiement ont été dépensés au titre des engagements antérieurs pris au titre du dispositif dédié à la rénovation thermique dans le parc social et le parc privé.

c. Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Cette action se traduit par le soutien aux MDPH (Maisons Des Personnes Handicapées) franciliennes. Il s'agit de participer aux fonds de compensation du handicap pour des adaptations de logements, des aides techniques et des appareillages. Le montant des affectations sur le périmètre des quartiers populaires est de 0,84 Md'€.

Dans le cadre de contrats d'aménagement régional, les dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap ont fait l'objet d'affectations **de 0,3 M€** en 2018.

3. Promouvoir la mixité sociale au sein des agglomérations et des intercommunalités

La politique de création de **100 quartiers écologiques et innovants** constitue l'un des axes majeurs de la politique régionale de mixité sociale.

42 quartiers lauréats ont déjà été sélectionnés depuis le démarrage du dispositif, sur la base de l'avis d'un jury et l'expertise d'un comité technique, au regard des réponses innovantes qu'ils apportent aux habitants, dans le respect des priorités environnementales.

En 2018, huit nouveaux lauréats ont été désignés qui ont donné lieu à des affectations en 2018 et 2019.

Au titre des Quartiers populaires, on retient particulièrement les affectations dédiées à des aménagements structurants pour les communes du Blanc Mesnil, d'Epinais sous Sénart, d'Aulnay-sous-Bois, de Meudon-la-forêt.

Les nouveaux éco-quartiers quelle que soit leur localisation comportent tous une proportion significative de logements sociaux.

60 contrats d'aménagement régionaux (CAR) ont fait l'objet d'affectations au titre de 2018. Parmi les équipements financés parfois jusqu'à près de 800 000€/dossier on relève beaucoup d'équipements inter-quartiers tels que des rénovations ou constructions de salles polyvalentes, plurifonctionnelles, d'établissement scolaires, de travaux d'aménagement d'espaces verts, de voiries structurantes, de rénovations de mairies...

Pour les communes les plus défavorisées, l'effort a surtout porté sur l'accueil des enfants les plus jeunes et les établissements et rénovations de bâtiments scolaires. On retient par exemple la construction **en paille** de l'Ecocentre de loisirs Félix Eboué à Rosny-sous-bois (93) qui ouvrira ses portes en septembre 2019 et qui a fait l'objet d'une subvention totale la Région de 0,9 M d'euros.



L'accueil de loisirs Félix-Eboué à Rosny-sous-Bois va être construit en paille. Il ouvrira ses portes en septembre 2019

A Villemomble (93), la construction d'un nouveau groupe scolaire et la création d'un Pôle Petite enfance ont donné lieu à deux affectations en 2018 à hauteur d'1 million d'euros.

Le Fonds de solidarité relatif aux équipements mobiliers incendiés lors des émeutes urbaines de 2005 des Collectivités Territoriales franciliennes a été abondé à hauteur de **4,051 M€** en 2018. Cet abondement a permis de transformer en subventions des avances qui avaient été versées aux communes et intercommunalités concernées par les émeutes urbaines de 2005 et 2007. Elle a concerné les villes de Dugny, Clichy-sous-Bois, Fleury-Mérogis, Grigny, Maurepas, Montfermeil, Poissy, Sevran, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Pierre-du-Perray, Villejuif, Villiers-le-Bel et la communauté d'agglomération Val-de-France.

La région œuvre également, via le plan vert et le plan déchets, pour un meilleur cadre de vie. Plusieurs projets emblématiques en 2018 : jardins familiaux à Chanteloup les Vignes (78), parc écologique à Epinay sur Seine (93), parc urbain au centre-ville du Kremlin Bicêtre (94), parc du fort de Champigny à Chennevières sur Marne (94). Ce dernier projet vise la requalification du parc afin qu'il devienne un espace de distraction ouvert au public ; une fois tous les travaux terminés, le site sera particulièrement bien desservi avec l'arrivée d'Altival (ligne de bus en site propre) prévue en 2025.



Parc du fort de Champigny à Chennevières sur Marne (94)

CHAPITRE 2. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

Par l'adoption en décembre 2016 de la stratégie # Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation, la Région Ile-de-France s'est dotée d'une stratégie économique globale pour la

période 2017-2021 avec l'ambition de renouveler en profondeur l'action régionale au service de la croissance, de l'emploi et de l'innovation.

Cette décision s'inscrit dans un contexte historique, marqué à la fois par de formidables opportunités : JOP, transformation digitale, transition énergétique, mise en œuvre de grands projets d'infrastructures, mais aussi par de nombreux défis, qui touchent de près les entreprises et les actifs franciliens : désindustrialisation, accès aux compétences et à l'emploi, formation aux métiers de demain, dépendance aux ressources...

Ces défis revêtent une dimension primordiale dans les quartiers populaires, où la Région souhaite soutenir la création et la pérennisation d'entreprises, permettre à des jeunes créateurs d'accéder à des financements, favoriser l'émergence de grands lieux d'innovation et de logique de filières, tout en renforçant l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi pour l'ensemble des actifs des quartiers populaires, y compris les plus éloignés de l'emploi.

La **politique de soutien à l'économie sociale et solidaire** au cœur de la stratégie #Leader privilégie notamment la croissance d'entreprises ESS prometteuses en termes d'impact économique et social, mais de taille encore trop modeste pour asseoir leur développement. Cette politique constitue l'une des axes forts de l'intervention régionale dans les quartiers populaires.

Les efforts en 2018 ont également porté sur le déploiement des politiques adoptées plus récemment : la politique de **soutien à l'entrepreneuriat Entrepreneur # leader**, qui vise à porter à 15 000 à horizon 2019 le nombre de créateurs-repreneurs accompagnés dans leur projet, mais aussi à améliorer l'accès à une offre de qualité homogène en Ile-de-France sur les 25 bassins d'emploi, ou encore la **politique industrielle régionale Smart industrie**.

En termes de soutien régional, la politique de développement économique et d'accès à l'emploi est le second axe le plus important parmi les actions menées en faveur des quartiers populaires, avec plus de **224 M€** d'affectations en 2018 dans le périmètre retenu. 37 M€ en investissement et 187 M€ en fonctionnement ont été consacrés aux dispositifs dédiés à l'emploi, à la création entrepreneuriale, à l'économie sociale et solidaire et au soutien à l'accès à l'emploi et à la formation pour les quartiers populaires des 295 communes du périmètre.

Deux sous-axes stratégiques ont été retenus :

- favoriser un développement économique diversifié dans les quartiers défavorisés ;
- favoriser l'accès et le retour à l'emploi en quartier populaire par une mobilisation des Contrats.

QUARTIERS POPULAIRES 2018

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ACCES A L'EMPLOI

THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	MONTANTS AFFECTES PAR LA REGION ILE DE FRANCE EN 2018				
	€	dont	€	dont par libellé (action)	€
Favoriser un développement économique diversifié dans les quartiers défavorisés	184 382 851	Entreprenariat populaire - accompagnement par le micro-crédit - accompagnement des créatrices d'entreprises dans les quartiers populaires	20 098 305	Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement des entreprises	1 250 000
				Soutien à l'économie sociale et solidaire	2 702 000
				PM'up ESS	180 000
				PM'up	6 005 440
				TP'up	910 079
				Soutien à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise	2 190 284
				Smart région initiative	420 000
				Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement des entreprises	6 440 502
				Tiers lieux	528 156
				Aide aux projets d'infrastructures haut débit	2 790 200
		Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication	765 973		
		Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées	1 405 918		
		Soutien aux projets de développement économique locaux	97 500		
		Espaces de travail collaboratifs	601 807		
		Construction et travaux dans les CFA*	7 981 883		
		Equipped des centres de formation d'apprentis*	4 796 370		
		Aides individuelles régionales	4 900 000		
		Formation des salariés	560 000		
		Rémunération des stagiaires et frais annexes	30 833 600		
		Financement des CFA*	76 367 821		
		Accompagnement de la politique d'apprentissage*	5 792 791		
		Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis*	15 274 960		
		Olympiades des métiers	17 485		
		Emplois tremplins	2 052 960		
		Programmes "Destins changés en Ile de France" grands lieux d'innovation dans les quartiers populaires	9 142 415	Aide à l'innovation des entreprises	8 543 415
				Incubateurs, grands lieux d'innovation	42 000
				Structures d'appui à l'innovation	557 000
		Autres actions vers les quartiers populaires	374 707	Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique	190 000
				Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires	15 000
				Smart industrie	11 760
		Assistance technique FEDER	157 947		
Favoriser l'accès et le retour à l'emploi en quartier prioritaire de la politique de la ville par une mobilisation des Contrats	40 166 182	Recrutement de jeunes diplômés des quartiers populaires	20 989 918	Campus des métiers et des qualifications	135 900
				Défi métiers	1 559 000
				Soutien aux missions locales	19 295 018
		Insertion professionnelle - VAE - formation	19 176 265	Actions VAE	3 246
				Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées	6 938 360
				Formations qualifiantes et métiers	3 383 245
				Formations complémentaires	1 053 726
				Pôle régional d'information /conseil en validation des acquis de l'expérience	1 320 000
				Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie	1 975 543
				Assistance technique FSE	139 253
Mesures diverses	72 000				
Accès aux savoirs de base	4 290 892				
TOTAL	224 549 033	soit rapporté au total des affectations 2018 :			30%

1. Favoriser un développement économique diversifié dans les quartiers défavorisés

4 thématiques ont été retenues pour diversifier le développement économique dans les quartiers défavorisés : entrepreneuriat populaire - accompagnement par le microcrédit - Accompagnements des créatrices d'entreprises dans les quartiers populaires ; soutien à la dynamique entrepreneuriale des quartiers ; mesures en faveur de l'apprentissage et de la formation ; programme "Destins changés en Île-de-France" grands lieux d'innovation dans les quartiers populaires et autres actions.

a. Entrepreneuriat populaire - accompagnement par le microcrédit - Accompagnements des créatrices d'entreprises dans les quartiers populaires

La Région s'est dotée d'une nouvelle stratégie en matière de Sensibilisation à l'entrepreneuriat, l'accompagnement et le financement des entreprises. **1,250 M€ d'investissement ont été consacrés à la mise en place de nouveaux outils de financement, regroupant principalement les prêts, les garanties d'emprunt, les fonds propres ainsi que les aides spécifiques en faveur des entreprises en difficulté.** La structure dominante est l'association.

En renégociant son partenariat avec Bpifrance, la Région a ainsi doublé l'encours de prêts co-garantis. Afin de financer un plus grand nombre d'entreprises. Parallèlement, la Région a élargi son périmètre d'intervention à des secteurs d'activité et à des besoins de financement non couverts auparavant.

Grâce au fonds régional de garantie, le prêt d'amorçage a bénéficié à renforcer la trésorerie de petites entreprises innovantes de moins de 5 ans ayant obtenu un soutien public à l'innovation.

Les fonds de prêts d'honneur ont concerné les Fonds de prêt d'honneur locaux (France Initiative), les Fonds de prêt d'honneur départementaux (Réseau Entreprendre) et les Fonds de prêt d'honneur régional Wilco (ex Scientipôle Initiative).

Parmi les nombreuses structures soutenues, prenons l'exemple d'Initiative 95 de Cergy, dans le Val d'Oise, aidée par les fonds pour prêts d'honneurs d'un montant de 400 000,00 € : INITIACTIVE 95 propose un accompagnement et un financement aux TPE du Val d'Oise. En plus d'offrir une large gamme de financements, INITIACTIVE 95 propose une offre de prêts d'honneurs sans intérêt ni garantie. La Région a octroyé une aide en investissement à INITIACTIVE 95 pour abonder son fonds de prêts d'honneurs. Le fonds de prêts d'honneurs de INITIACTIVE 95 est abondé par plusieurs partenaires : CDC, Région... Les prêts d'honneurs font l'objet de remboursements qui permettent de reconstituer de nouveaux apports nécessaires au financement d'autres projets et pour accompagner la croissance du nombre de projets annuellement soutenus.

Il est également possible de citer **L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)** accompagnée à hauteur de **0,3M€**. qui propose à des créateurs d'entreprises ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire un financement permettant de démarrer leur activité, dans la limite de

10 000 euros. Ce financement couple généralement :

- un microcrédit (pour 2/3 du montant) : remboursable sur 6 à 48 mois, accessible aux créateurs d'entreprise ou aux entreprises existantes depuis moins de 5 ans. Il permet de financer des investissements, du stock ou de la trésorerie ;
- un prêt d'honneur (pour 1/3 du montant) : pour permettre aux créateurs d'augmenter leurs fonds propres en complément du microcrédit. Ce prêt est à taux zéro et remboursable sur une durée pouvant atteindre 60 mois. Ainsi, 1 233 entreprises se sont vues délivrer un prêt d'honneur.

La Région a soutenu le fonctionnement des fonds territoriaux de **France Active** dans leur mission de financement des entreprises solidaires et des TPE, tout comme la coordination régionale Ile-de-France Active. Ces fonds territoriaux ont concerné : Paris Initiatives Entreprendre (75), AFILE 77 (77), Yvelines Actives (78), Essonne Active (91), Hauts-De-Seine Initiatives (92), Garances (93), Val-de-Marne Actif pour l'Initiative (94) et Initiative 95 (95). Par cette action, ce sont 39 entreprises de l'ESS et 334 TPE qui ont bénéficié d'un prêt ou d'une garantie d'emprunt pour un montant estimé à **0,5 M€**.



Financement d'INITIACTIVE 95, portail Région Île-de-France

La Région renforce son action dans le champ de **l'économie sociale et solidaire**. Grâce à l'action régionale, ce secteur important de l'économie a été fortement développé et redynamisé.

Une stratégie d'investissement revue, visant à faire émerger les « champions de l'ESS », a été décidée. Les moyens d'InvESS IDF (InvESS IDF, société coopérative à capital variable, cible les structures de l'ESS) ont été renforcés pour mettre en œuvre cette stratégie. Précisément, une levée de fonds de 3 M€ a eu lieu en juillet 2018, dont 1,5 M€ versés par la Région Ile-de-France. Le capital est désormais de 6,7 M€, dont 48.3 % sont détenus par la Région Ile-de-France.

En 2018, InvESS IDF a investi dans quatre structures de l'ESS pour un montant total de 745 k€, soit une moyenne de 186 k€ par dossier.

Le financement du lancement d'un « Club Social Business », visant à intervenir sur mesure auprès des entreprises franciliennes recherchant des coopérations innovantes avec l'ESS (Social Business), a été engagé. Pour cela, l'opérateur REC a été retenu pour animer ce club en partenariat avec d'autres acteurs de haut niveau : KPMG, l'ADIVE, Ashoka et Socialcobizz.

Le lancement de ce club a donné lieu à une soirée inaugurale, plus d'une trentaine d'entreprises franciliennes ont adhéré pour être accompagnées dans la mise en place de projets Social Business.

La Région a fait le choix de subventionner un « Accélérateur ESS » porté par INCO, associé avec Accenture et HEC Paris, pour un montant de près de 0,500 M€. L'objectif de ce dispositif est d'une part de détecter des entreprises de l'ESS au stade de « pépites », c'est-à-dire présentant un fort potentiel de développement, d'essaimage sur le territoire francilien, et de créations d'emplois, d'autre part, d'en retenir dix par « promotion », pour les accompagner durant 24 mois dans leur changement d'échelle, par un apport d'expertises de très haut niveau, dans de nombreux domaines (financement, systèmes d'information, organisation, RH, communication...). Dix entreprises seront sélectionnées fin octobre 2019 et bénéficieront de cet accompagnement.



La poursuite du soutien à des réseaux structurant des filières spécifiques a été réalisée par le financement du Groupement des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Economique (GRAFIE), lui permettant de mener des actions ciblées de développement économique de la filière, en vertu d'une convention profondément modernisée.

En complément, la Région a également maintenu son soutien à certaines Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE).

La Région a soutenu l'URSCOP, pour renforcer le soutien à l'accompagnement des créations/reprises sous forme SCOP/SCIC, permettant ainsi à l'URSCOP d'accompagner la création et la reprise des entreprises franciliennes sous forme de SCOP/SCIC.

Les montants des actions budgétaires suivantes (PM'up, TP'UP, TP'UP, soutien à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise, smart région initiative poursuivant l'objectif d'entrepreneuriat dans les quartiers populaires correspondent à une proratisation des montants régionaux votés soit plus de 10M€. Le montant accordé au dispositif PM'up ESS, repris dans son intégralité, s'est élevé à 0,180M€. La Région a ainsi lancé 3 marchés publics afin de subventionner les entreprises lauréates d'un concours, désignées par un jury, pour leur stratégie de croissance et de fort potentiel (PM'up, PM'up ESS, TP'up). 142 entreprises (dont 13 relevant du secteur de l'ESS) ont bénéficié de subventions.

Afin de soutenir commerce des métiers d'art (TP'up), la Région a mobilisé 0,234 M€ pour 5 entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire.

La Région a aussi développé **une nouvelle politique régionale en faveur de la création et reprise d'entreprises**. Une dotation de près de 6,6 M€ en fonctionnement a été affectée aux dispositifs dédiés à cette nouvelle politique régionale.

A cet égard, l'offre d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises a été abondée au bénéfice des trois chefs de file des consortiums des phases ante-crédation (BGE PaRIF), financement (InitiActive Île-de-France) et post-crédation (CCI Paris Île-de-France). Les Fonds Européens ont aussi été mobilisés pour l'AAP « Actions en faveur de l'entrepreneuriat ».

La Région réaffirme son engagement vis-à-vis de l'entrepreneuriat dans les quartiers populaires notamment les quartiers politique de la ville, par l'appel à projets « Entreprendre dans les quartiers de la politique de la ville ». Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence France Entrepreneur (AFE) dans le but de renforcer les actions d'accompagnement des créateurs-repreneurs et jeunes dirigeants d'entreprises et de favoriser la pérennité des entreprises et des emplois créés sur les territoires fragiles des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette action a bénéficié à dix-sept acteurs permettant d'accompagner les franciliens issus des QPV dans leur parcours entrepreneurial en 2018.

Enfin, la mise en place du GIP Maximilien aide les TPE-PME à accéder plus facilement aux marchés publics et facilite ainsi l'acte d'achat public. En termes de formation, le GIP a organisé 46 formations aux outils, soit 406 personnes formées en 2018. Coté entreprises, plus de 37 474 sont inscrites sur le portail Maximilien. L'affectation a été proratisée pour sa prise en compte de l'action régionale dans les quartiers populaires.

La Région a confirmé le lancement du **programme Smart Région**, avec la volonté de déployer des politiques publiques régionales intelligentes, au travers de nouveaux outils et services numériques innovants à destination des Franciliens. Sur un montant global d'1,500 M€ en 2018, la part susceptible de toucher les quartiers populaires est estimée par proratisation à **0,420 M€**. L'objet est de développer les premières couches de la Smart Plateforme 2030, plateforme collaborative de données régionales 3D. Cette plateforme offrira le socle technologique mobilisable pour développer une politique data et de nouveaux services à destination des Franciliens, des entreprises et des territoires à partir de 2019.

b. Soutien à la dynamique entrepreneuriale des quartiers

Dans l'objectif de création de mille tiers-lieux en Ile-de-France à l'horizon 2021, la Région a soutenu 19 projets **pouvant concerner totalement ou partiellement les quartiers populaires** : 7 projets de tiers-lieux ont été développés dans Paris et à proximité (montant estimé à 0,528 M€). Dans les quartiers périphériques 12 opérations ont été menées dans le cadre de partenariats notamment avec SNCF mobilités, la Ligue de l'enseignement- Fédération du Val d'Oise, la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie, ainsi qu'avec les communes de Romainville et Sucy-en-Brie (montants estimés à 0,6M€).

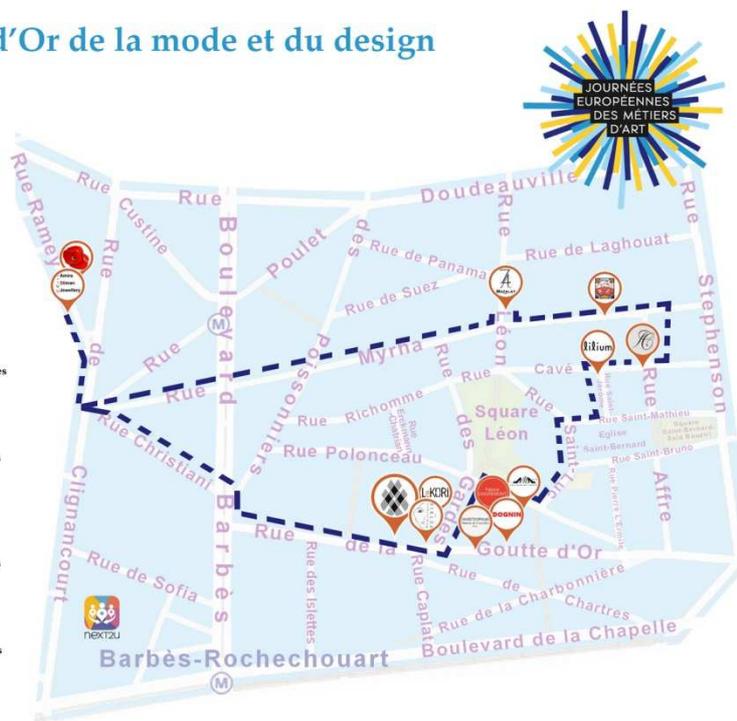
La Région a investi près de **2,800 M€** (montant proratisé) au profit de la réalisation des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) Très Haut Débit (THD) et du raccordement des équipements régionaux. Ont été concernés le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique, le Syndicat mixte Essonne Numérique et le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique. Ces trois projets concrétisent les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN), élaborés à l'échelle départementale, qui interviennent de manière complémentaire aux déploiements privés. Dans le cadre du Fonds national pour la Société Numérique, l'État y apporte également son soutien. **Le département de la Seine-Saint-Denis a été soutenu pour la fin du raccordement de ses lycées.**

Une enveloppe estimée à **0,97 M€** a été affectée en 2018 aux Projets de Développement Économique Locaux (PDELC) des quartiers populaires. Ce dispositif a permis de soutenir la structuration de filières et le déploiement de stratégies territoriales de développement à une échelle intercommunale. Cinq projets ont ainsi pu être soutenus. Parmi ceux-ci, on peut noter : le

soutien à la coordination de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion sur le territoire de Plaine Centrale et le développement de la filière mode-textile-design sur le secteur de la Goutte d'Or à Paris.

Circuit des Gouttes d'Or de la mode et du design

- GALERIE WENGE  9, rue Ramey
 - TÛLIN DIKER  A la Galerie Wenge
 - MAZALAY COUTURE  10, rue Léon
 - FANNY KACHINTZEFF  16, rue Myrha
 - FADEL COUTURE  15, rue Affre
 - LILIUM  13, rue Cavé
 - L'ATELIER MAURICE ARNOULT  10, rue des Gardes
 - FABRICE DAIGREMONT  8, rue des Gardes
 - LeKORI  9, rue des Gardes
 - LE 7  7, rue des Gardes
 - DOGNIN  4, rue des Gardes
 - DOMINIQUE PETRIS  5, rue des Gardes
 - CHAUSSETTES ORPHELINES  2, rue des Gardes
- www.madeingouttedor.paris



c. Mesures en faveur de l'apprentissage et de la formation

La région a mené pour un montant estimé à près de **8 M€** (pour les jeunes apprentis des quartiers populaires) des opérations de construction dans les CFA telles que la construction de l'Eco-Campus du bâtiment à Vitry-sur-Seine (94), construction de nouveaux locaux CFA CCIR – site ITESCIA (95), la rénovation, restructuration et agrandissement CFA BTP Bâtiment à Ermont (95), Travaux d'aménagement CFA Rungis Académie, constructions CFA de la Faculté des Métiers de l'Essonne à Bondoufle (91) et CFA de la CMA 77 - IMA du Pays de Montereau à Saint Germain Laval (77), aménagement de 2 hangars CFA de l'AFMAE à Toussus-le-Noble (78).

En matière d'acquisitions diverses d'équipements pour les CFA (informatiques, pédagogiques, audiovisuels, sportifs, matériels techniques, mobiliers, ...), l'affectation estimée est de 4,7 M€.



L'Eco-Campus du bâtiment à Vitry-sur-Seine (94)

La Région a mis en place un nouveau dispositif expérimental d'aides individuelles, complémentaire à l'offre collective régionale, ayant pour objectifs le retour, l'accès, le maintien dans l'emploi ou la hausse du niveau de qualification, il s'agit des Aides Individuelles Régionales (AIR).

Au titre de la formation des salariés, la Région a soutenu à hauteur de **5,6 M€** les centres franciliens d'enseignement du conservatoire national des arts et métiers (CNAM) qui dispensent aux salariés des formations conduisant à la délivrance de diplômes reconnus et transférables au niveau européen, notamment sur de nouvelles implantations situées en grande couronne.

Au titre de sa compétence exclusive en matière de formation professionnelle des jeunes de 16–25 ans sans qualification, la Région prend en charge la rémunération pour l'ensemble des stagiaires inscrits dans ses mesures d'insertion professionnelle. La rémunération est également ouverte sur les dispositifs qualifiants selon les modalités votées en Conseil régional en juillet 2016.

Dans le cadre de la décentralisation des missions prévues par la loi du 5 mars 2014, l'État a transféré à la Région, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes en situation de handicap. Ainsi, elle doit participer à la définition du programme de formation des personnes en situation de handicap mais aussi assurer la rémunération des publics dans l'ensemble des centres de rééducation professionnelle (CRP) présents sur le territoire régional.

De ce fait, la Région Ile-de-France agréée à rémunération les formations dispensées dans les CRP, et assure désormais la rémunération des stagiaires des 23 centres franciliens, pour environ 5 000 stagiaires par an.

La rémunération des stagiaires en formation des quartiers populaires a fait l'objet d'une mobilisation estimée à plus de 30 M€, finançant ainsi la rémunération au titre de la formation professionnelle de stagiaires ne bénéficiant pas ou plus d'une indemnisation au titre de l'assurance chômage.

Au titre de sa compétence apprentissage, la Région a poursuivi son effort, initié lors de la mise en œuvre des contrats de performance CFA-Région en 2016, en faveur de l'accès des jeunes issus de quartiers populaires à des contrats d'apprentissage. A cet effet, les financements de fonctionnement des CFA dédiés à l'accompagnement de jeunes issus de quartiers populaires est estimée à 76,4M€, soit 41% de l'enveloppe globale de soutien des CFA. En outre, trois dispositifs

interviennent plus directement en faveur des jeunes en difficulté : le dispositif d'accès à l'apprentissage (DAA) qui offre un sas de remise à niveau avant la signature d'un contrat et sécurise le jeune en cas de rupture ; les développeurs territoriaux de l'apprentissage (DAT) qui assurent l'intermédiation entre les prescripteurs (missions locales, Ecole de la 2^{ème} chance) et les CFA pour maximiser le nombre d'entrées en apprentissage ; les aides individuelles à l'entrée en apprentissage versées à tous les jeunes des premiers niveaux de qualification (niveaux V, IV et III).

En 2018, la Région a en outre soutenu l'organisation des 45èmes Olympiades régionales des métiers, la préparation physique et mentale et la participation de la délégation francilienne des métiers aux Olympiades nationales qui se sont déroulées à Caen en novembre 2018.

L'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'insertion professionnelle s'est encore développé : 81% des bénéficiaires sont entrés sur des formations de niveau V et IV (40% pour les apprentis), 4% d'entre eux étaient des personnes en situation de handicap (0,6% pour l'ensemble des apprentis franciliens) et 16% étaient domiciliés en quartier politique de la ville (9% pour les apprentis).

d. Programme "Destins changés en Île-de-France" : grands lieux d'innovation dans les quartiers populaires

Deux dispositifs créateurs d'emplois dans l'innovation sont développés par la Région.

- **Innov'up**, lancé depuis 2017 en partenariat avec Bpifrance, ce dispositif a permis de confirmer en 2018 le rôle primordial de la Région en matière de soutien à l'innovation des entreprises franciliennes.

Innov'up a été soutenu comme suit : Aide à l'appel à projets Innov'up Prototype afin de soutenir les 12 projets mobilisant les technologies de l'intelligence artificielle et de la robotique et ayant des applications industrielles ou des perspectives d'industrialisation en Ile-de-France, financement du Fonds régional Innov'up, permettant d'augmenter sa capacité globale d'intervention, lancement d'un nouveau programme dans le cadre du programme d'investissement d'avenir : Innov'up Leader PIA, cofinancé à parité par la Région et l'Etat et opéré par Bpifrance.

Ce dispositif permet de soutenir les projets d'innovation de futurs leaders sur leur marchés avec une aide attractive pouvant aller jusqu'à 500 000€, versés pour deux tiers en subvention et pour un tiers en avance récupérable. Deux appels à projets ont été lancés sur 2018, qui ont vu le dépôt d'un nombre important de candidatures de qualité (plus de 300). 21 lauréats ont été désignés pour le premier appel à projets. Les bénéficiaires du deuxième appel à projets ont été désignés en décembre 2018.

- **Incubateurs, hauts lieux d'innovation** : Sur l'ensemble de l'année 2018, 1 projet de création de nouveaux lieux d'innovation a été soutenu par la Région dans les quartiers populaires, la société Biomunity 621 pour la création de l'incubateur cosmétique Fabrique 621 à Pantin qui accompagne de jeunes créateurs de la Seine-Saint-Denis.

A cela s'ajoute le soutien à **13 structures d'appui à l'innovation**.

e. Autres actions

La Région a décidé de soutenir les événements et les acteurs numériques. Son financement est réparti en deux champs d'intervention : le financement d'événements dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia accordé à quatorze évènements franciliens

innovants organisés tout au long de l'année 2018, et rassemblés sous le label Paris Région Smart Week.

La Région confirme son Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires. Par délibération N° CR 2017-127 en date du 6 juillet 2017 le Conseil régional d'Ile-de-France a ainsi entériné une politique stratégique en faveur du design en Ile-de-France dont un point saillant est de développer et enrichir la plateforme de mise en relation entreprises / designers. Les opérations d'acquisition de cette plateforme, son hébergement, son développement et son passage à la gratuité et de contribution au prix national du design, remettre un prix Ile-de-France et bénéficier de la visibilité attachée à l'évènement ont été financées.

La politique industrielle régionale, Stratégie Smart Industrie 2017-2021, approuvée lors du Conseil Régional de juillet 2017 a donné lieu au lancement d'un programme partenarial d'accompagnement à la modernisation de 100 PME industrielles sur 2018. Les partenaires pour cette action sont le CETIM (Centre d'Expertises Technologique des Industries Mécaniques), en lien avec GFI Business, le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA List), les chambres de commerce et d'industrie, le GIM-Groupement des Industries Métallurgiques.

2. Favoriser l'accès et le retour à l'emploi en quartier prioritaire de la politique de la ville par une mobilisation des Contrats

a. Recrutements de jeunes diplômés des quartiers populaires

En 2018, les **campus des métiers et des qualifications** ont poursuivi leur essor en partenariat avec les trois Académies de Paris, Créteil et Versailles. En 2018, **0,13 M€** leur ont été affectés. Ces financements permettent de soutenir les projets et les dépenses générales liées à l'activité des campus (frais de communication, d'équipements, etc...).

En 2018, la Région a par exemple soutenu le campus des métiers et des qualifications HUB mis en place par l'Université de Paris 8 de Vincennes. Il visait à l'insertion professionnelle de jeunes des départements proches des deux aéroports du nord de Paris, en les amenant vers les secteurs d'activité de l'aéroportuaire et des échanges internationaux Grand Roissy / Le Bourget, par le biais de parcours de formation plus fluides. Cela dans le but de répondre aux besoins en compétences actuels et futurs des entreprises et de répondre aux attentes des jeunes de ces départements.

En 2018, près de **1,55 M€** ont été affectés au **Défi métiers, le Carif-oref francilien** pour subventionner son fonctionnement. Défi métiers est un groupement d'intérêt public en grande partie financé par la Région, qui **rassemble les principaux acteurs régionaux de la formation et de l'emploi et qui accompagne les politiques publiques et paritaires en termes d'orientation, de formation et d'emploi en Île-de-France**. Il a ainsi pour mission de faciliter l'accès à l'offre de formation professionnelle en Ile de France et à la qualification, ainsi qu'à en promouvoir l'égalité d'accès.



En 2018, le **soutien régional aux missions locales** s'élevait à **19,29 M€**. Parmi les jeunes aidés par les missions locales, une grande partie est issue de quartiers populaires. Ainsi, **16,760 M€** ont permis de financer l'appui aux missions locales, afin d'œuvrer pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans par un suivi personnalisé permettant de définir, construire et réaliser leurs projets professionnels. **L'association régionale des missions locales (ARML)**, qui est conventionnée avec la Région, a reçu **0,60 M€** en 2018, pour son fonctionnement et son animation du réseau des missions locales franciliennes, du suivi de leurs activités et des indicateurs de leur performance. La Région (en partenariat avec Île-de-France mobilités) a alloué **1,5 M€** pour le dispositif « **chèques mobilités** » afin d'attribuer aux jeunes en

recherche d'emploi ou de formation suivis par les missions locales des coupons d'achat de titres de transport RATP, SNCF ou leurs dépositaires. Enfin, la région finance à hauteur de **0,51 M€** des parrainages. On estime en 2018, **un accueil d'environ 170 000 jeunes au sein des 72 missions locales** (dont environ 70 000 en premier accueil).

b. Insertion professionnelle – Validation des acquis de l'expérience - formation

La Région a mis en place des **mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées**. Ces dispositifs proposent aux Franciliens en difficulté d'insertion professionnelle un accompagnement et une formation pour un accès durable à l'emploi, **6,93 M€** des affectations vont en direction des publics des quartiers populaires. **6,61 M€ ont été attribués aux Ecoles de la deuxième chance (E2C)**. C'est par exemple le cas de l'école de la deuxième chance de Seine Saint-Denis qui amène des jeunes de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, vers une insertion durable (emploi direct, formation, ou alternance). **0,17 M€** ont été attribués pour le **soutien au groupement de créateurs** d'entreprises **afin d'informer le public sur la réalité de l'entrepreneuriat et d'accompagner personnellement les bénéficiaires dans la concrétisation de leur projet**. La Mission locale pour l'emploi de Marne-la-Vallée a par exemple été soutenue pour sa démarche pédagogique et partenariale novatrice en matière d'accompagnement des publics fragiles en difficulté. Sa méthode vise à rendre chaque bénéficiaire accompagné auteur et acteur de son parcours en renforçant son autonomie en vue d'une insertion socioprofessionnelle solide et durable. La Région a également financé à hauteur de **0,15 M€** le **partenariat avec l'association Sport dans la Ville pour son programme « Job dans la Ville » qui favorise l'accès à une qualification et à l'emploi de 330 jeunes issus des quartiers populaires** de 8 communes d'Ile-de-France (Bondy, Drancy, Paris, Saint-Ouen, Sarcelles, Saint-Denis, Gonesse et Bobigny).

Près de **3,38 M€** ont été mobilisés pour les **« Formations qualifiantes et métiers » à destination des demandeurs d'emploi afin de leur proposer des formations certifiantes en vue d'un retour rapide à l'emploi** dans des secteurs en tension ou qui recrutent. Ainsi, la Région a affecté 0,18 M€ à l'entreprise 3W ACADEMY pour la formations de 45 franciliens, prioritairement des jeunes peu qualifiés issus de Quartiers Populaires. Elle forme, en partenariat avec les acteurs de l'emploi et Microsoft au métier de développeur intégrateur en réalisation d'applications Web. 0,19 M€ ont été affectés à l'association Epitech pour son projet **« Web@cadémie Ambition Féminine »** qui forme aux métiers de développeur web, des jeunes (en majorité des femmes) déscolarisés pour répondre à la pénurie de développeurs web en France et au manque de mixité dans le numérique.

Les **formations complémentaires** mobilisent près de **1,05 M€**. La Région soutient par exemple à hauteur de 0,2 M€ à la start-up Tourism Academy pour la mise en place de son programme innovant de formation en ligne (MOOC **« Paris-Charles de Gaulle, la France accueille le monde »**) et en réseau, permettant à 700 demandeurs d'emploi et jeunes en insertion du territoire du Grand Roissy / Le Bourget de découvrir la maîtrise des techniques d'accueil des clientèles internationales et de l'excellence de service.

En 2018, la Région a affecté **1,32 M€** à l'action **« Pôle régional d'information/conseil en validation des acquis de l'expérience »** à destination des antennes d'information conseil en validation des acquis de l'expérience (VAE) qui apportent un conseil expert sur la VAE permettant de définir plus clairement le projet, de mesurer les risques, et de sécuriser la démarche. D'avril 2017 à avril 2018 (période d'exécution des marchés) 8 antennes régionales et 34 points d'accueil ont assurés plus de 25 000 informations et 9 052 entretiens conseil aux Franciliens. La commande régionale d'entretiens conseil en VAE a été réalisée à 97%.

Le pôle des Affaires européennes de la Région a affecté **1,97 M€** à l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et **0,13 M€** en assistance technique pour la mise en œuvre du Fonds social Européen (FSE).

La Région finance de **0,07 M€** le GIP Défi Métier pour sa mission spécifique d'observation des emplois et formation dans le secteur sanitaire et social, qui sera prise en compte pour le pilotage du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

L'action « **Accès aux savoirs de base** » (dispositif "Avenir Jeunes") vise à **favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, sortis du système scolaire sans qualification, grâce à des Parcours d'Entrée en Emploi** (PEE). Pour ce faire, la Région a affecté **4,11 M€** à 40 associations qui accueillent dans des **Espaces Dynamiques d'Insertion** (EDI) des jeunes de 16 à 25 ans de milieux défavorisés, déscolarisés, demandeurs d'emploi, rencontrant diverses problématiques de santé ou de logement. Les associations évaluent leurs acquis, leurs compétences et leurs situations globales afin de proposer un accompagnement individuel et des activités collectives en vue de l'engagement dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ces EDI étaient par exemple localisés à Champigny-sur-Marne, Pontoise, Melun, ou encore Bobigny. La région finance également le GIP FCIP qui met en œuvre des actions de maîtrise de la langue française et de professionnalisation.

CHAPITRE 3. PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE, PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET SOUTENIR LES EXPRESSIONS CITOYENNES

QUARTIERS POPULAIRES 2018

PREVENIR LA DELINQUANCE, PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET SOUTENIR LES EXPRESSIONS CITOYENNES

THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	MONTANTS AFFECTES PAR LA REGION ILE DE FRANCE EN 2018						
	€	dont	€	dont par libellé (action)	€		
Réduire l'insécurité sous toutes ses formes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	20 942 132	Bouclier de sécurité	6 871 799	Soutien à l'implantation locale des forces de sécurité	3 372 622		
				Soutien à l'équipement en vidéo protection	3 499 177		
		Equipement des forces de sécurité	619 188	Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	619 188		
		Soutien aux victimes	297 800	Aide aux victimes	297 800		
		Sécurisation des lycées et des instituts de formation sanitaire et sociale	11 452 516			Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	97 311
						Etudes de sécurité des lycées	435 500
						Travaux de sécurité dans les lycées	2 800 230
						Subvention pour la sécurité aux EPLE	7 007 285
						Subventions pour la sécurité des lycées privés	1 112 190
		Sécurisation des îles de loisirs	1 631 931	Sécurisation des îles de loisirs	1 631 931		
Téléprotection grave danger pour les femmes	68 898	Téléprotection Grave Danger	68 898				
Faire respecter l'école, ses obligations et réduire la violence scolaire dans les quartiers défavorisés	1 652 950			Prévention de la radicalisation	410 206		
				Citoyenneté et lutte contre les discriminations en milieu scolaire	1 242 744	Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations	1 242 744
Répondre de manière adaptée aux besoins de médiation sociale dans les quartiers défavorisés	3 822 491	Place des femmes dans les quartiers	1 315 780	Centre de ressource égalité femmes / hommes - ORVF	168 000		
				Établissements et services pour femmes en difficulté	1 147 780		
		Soutien aux radios et télévisions locales	218 462	Soutien régional aux radios et télévisions et aux nouveaux supports d'information et d'expression su	218 462		
		Soutien aux initiatives d'innovation sociale	2 288 249			Fonds régional de développement de la vie associative	391 954
						Actions d'innovation sociale	1 896 295
Développer une réponse de qualité aux besoins d'information juridique des citoyens dans les QPV	2 294 501	Lutte contre les discriminations	2 294 501	Soutien aux structures d'accueil aux jeunes en rupture familiale	300 000		
				Lutte contre les discriminations	837 345		
				Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances	1 157 156		
TOTAL	28 712 074	soit rapporté au total des affectations 2018 :			89%		

1. Réduire l'insécurité sous toutes ses formes dans les quartiers populaires

La Région porte une action forte en matière de prévention et de réduction de l'insécurité sous toutes ses formes dans les quartiers populaires, notamment celle ressentie par les femmes franciliennes. La lutte contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme sont des exigences qui s'imposent à tous les acteurs publics, dans le cadre d'une politique de « coproduction de la sécurité » à laquelle la Région entend, dans le cadre de ses compétences, contribuer de manière significative.

Cette politique ambitieuse et innovante, unique en France, repose sur deux axes : le rapport cadre « Bouclier de Sécurité » et le rapport cadre « Mieux protéger les Victimes » dont découlent un certain nombre d'actions.

a. Le bouclier de sécurité

Le rapport cadre « Bouclier de Sécurité » a été décliné par une série de dispositifs opérationnels par délibération n° CP 16-132 du 18 mai 2016, afin de moderniser les équipements et soutenir la rénovation des commissariats de police municipale d'Ile-de-France, notamment ceux situés en quartiers prioritaires et d'encourager les communes dans la mise en place d'équipements de vidéoprotection. **Près de 6 900 000 € ont ainsi été dédiés à la mise en place de ces dispositifs au sein des quartiers populaires.**

Il peut notamment être cité la sécurisation du Commissariat de Bagnole pour **0,021M€** ou encore le vote d'une aide de **0,77M€** euros pour la construction du nouveau commissariat de Corbeil-Essonnes (91).

b. L'équipement des forces de sécurité

Par le biais d'une convention Etat-Région relative à l'équipement de la police nationale et de la gendarmerie nationale et au renforcement de la sécurité en Ile-de-France, adoptée par délibération n° CR 212-16 du 18 novembre 2016, **la Région peut désormais apporter son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics intervenant en quartiers prioritaires.**

Parmi près de 40 projets à destination des communes, on notera par exemple :

- l'équipement de la police municipale de Savigny le Temple (77) : 0,100 M€ pour accompagner l'aménagement de ses nouveaux locaux dans un quartier de densification urbaine,
- la rénovation, l'aménagement, la sécurisation des locaux et du parking, ainsi que l'acquisition de 3 véhicules de service pour la police municipale de Clichy-sous-Bois (93) : 0,085 M€

c. La sécurisation des équipements publics : lycées, Ile-de-loisirs et Instituts de formation

Par le biais de financements accrus, la Région confirme son soutien à la sécurisation des équipements publics tels que les lycées, les Ile-de-loisirs et les Instituts de formation. **Plus de 13 M€ ont ainsi été dédiés à la sécurisation de ces équipements.**

Il peut être cité, à cet effet, les opérations de



travaux de sécurisation du lycée professionnel Claude Nicolas Ledoux aux Pavillons-sous-Bois (93) ou encore du lycée Jacques Prévert à Taverny (95).

Dans les îles de loisirs, ce sont plus d'1,6 M€ qui ont été affectés à des opérations de sécurisation dans les 12 propriétés régionales.

Dans les instituts de formation sanitaire et sociale, l'École Supérieure de Travail Social (Paris) ou l'Institut de Travail Social (Montrouge) ont été sécurisés par l'installation de systèmes de vidéosurveillance.

2. Faire respecter l'école et réduire la violence scolaire dans les quartiers défavorisés

La Région soutient une action volontariste en faveur de la promotion des valeurs de la République et du respect de l'école, de la lutte contre le décrochage scolaire et de la réduction de la violence scolaire dans les quartiers défavorisés. De ce fait, elle porte plusieurs dispositifs dédiés à ces thématiques permettant une action forte dans les quartiers populaires.

a. Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République

La mise en valeur, la diffusion et le respect de la laïcité et des valeurs de la République restent une priorité de l'action régionale et traversent l'ensemble des axes d'intervention. Outre l'instauration de la charte de la laïcité pour toute aide régionale, les dispositifs relatifs à la citoyenneté et aux valeurs de la République apportent un soutien aux structures qui portent des projets en la matière. **Près de 62 projets liés aux expressions citoyennes et à la défense des valeurs de la République ont ainsi pu être financés pour un montant de 0,410 M€.**

b. Actions en faveur de la citoyenneté, de la participation lycéenne et de la lutte contre les discriminations

La mise en place et le renforcement du dispositif en faveur de la citoyenneté, de la participation lycéennes et de la lutte contre les discriminations vise à consolider et élargir des partenariats mis à disposition des lycées pour mettre en œuvre des actions mémorielles et citoyennes, et travailler sur les valeurs de la République, l'ouverture, le respect, la tolérance, et agir ainsi pour prévenir les phénomènes de radicalisation, en complément de la tenue des conférences « Les grands témoins contre le terrorisme » (délibération n° CR 95-16 du 19 mai 2016). Il a également pour objet, à travers le dispositif ALYCCE, de soutenir le dispositif Actions lycéennes et de subventionner les actions en faveur du renforcement de l'élargissement des choix professionnels, de l'égalité filles-garçons dans les filières scientifiques et technologiques, et les parcours d'excellence via l'appel à projets Olympe (délibération n° CR 96-16 du 19 mai 2016). **Près d'1.250 M€ ont ainsi été dédiés à la mise en œuvre de ces dispositifs en quartiers prioritaires.**

Diverses actions sont ainsi subventionnées, telles que la création de clubs artistiques ou culturels ou encore de journée de l'engagement. Il peut être cité à cet effet le projet mis en place au sein du lycée Jean Zay à Aulnay-sous-Bois « La parole en exil - D'une langue ancienne à une langue poétique contemporaine ».

3. Répondre de manière adaptée aux besoins de médiation sociale dans les quartiers défavorisés

a. Favoriser la place des femmes dans les quartiers

La Région œuvre en faveur de la place des femmes dans les **quartiers populaires**, notamment par le biais du soutien au **Centre Hubertine Auclert**, organisme associé et Centre Francilien régional de ressource et d'expertise sur les thématiques d'égalité femmes hommes. Le Centre a ainsi produit un **rapport inédit sur les femmes et l'espace public, accompagné d'une large campagne de sensibilisation « #PARTAGEONSLESPACE ! »**. Le rapport propose des solutions pour contribuer à renforcer la présence des femmes dans les espaces communs, les aménager en répondant mieux à leurs besoins et réduire leur sentiment d'insécurité. S'appuyant sur l'expertise d'universitaires et d'associations, le Centre Hubertine Auclert propose 17 mesures concrètes pour la politique régionale et 14 préconisations complémentaires.



Par ailleurs, la Région porte une action forte et résolue en faveur de la place des femmes dans l'espace public des quartiers populaires **via le soutien qu'elle apporte en investissement aux établissements et services pour femmes en difficulté**. Par cette action, elle contribue au financement de projets de création, de restructuration et d'équipement de centres d'accueil et d'hébergement accueillant ces personnes vulnérables. De ce fait, **près 1.2 M€ ont été attribués à des structures implantées au sein des quartiers populaires**. Il peut être cité à cet effet la reconstruction du Foyer de Sevran (93) accueillant des adolescentes de 14 à 18 ans pour un montant de 255 000€.

b. Favoriser l'expression citoyenne

La Région souhaite **favoriser les modes d'expression citoyens** par le biais d'un ensemble de dispositifs comprenant notamment le **soutien régional aux radios et télévisions et aux nouveaux supports d'information et d'expression**, le fonds régional de développement de la vie associative ou encore le soutien aux actions d'innovation sociale.

Il peut ainsi être cité le soutien à la radio LFM ELLES FM implantée à Mantes-la-Jolie, à hauteur de 15 000 € annuel. Cette radio locale vise à promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein des quartiers populaires.

Par ailleurs, par le biais de son **fonds de développement de la vie associative**, la Région est amenée à financer des projets visant à développer et structurer le secteur associatif. Il peut être ainsi mentionné le soutien à l'association EGAM en vue de la mise en place d'un réseau de la jeunesse pour la lutte contre le racisme et la discrimination à hauteur de 10.000 €.

Enfin, la Région soutient les actions innovantes en investissement, notamment implantées en quartiers populaires. Il peut être ainsi cité le projet porté par la Croix Rouge en vue du réaménagement et l'extension de la Maison des Femmes de Saint-Denis.



Peut également être mentionné le projet porté par le Secours Catholique (92) de prise en charge innovante de pauvreté à Antony à hauteur de 270 000€.

4. Développer une réponse de qualité aux besoins d'information juridique des citoyens dans les quartiers populaires

La Région souhaite favoriser l'accès à l'information juridique des citoyens des quartiers populaires, notamment ceux victimes de discriminations, par le biais de dispositifs dédiés.

a. Soutien à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité femmes hommes via un appel à projets

La Région a adopté en 2016 de nouvelles orientations stratégiques en faveur de **la lutte contre les discriminations** (CR n°100-16 du 22 septembre 2016) permettant de soutenir des actions innovantes et offensives qui dépassent la simple sensibilisation au profit, notamment, du testing et de l'accompagnement de poursuites judiciaires. Toutes les formes de discriminations sont ainsi visées et permettent un champ d'action élargi.

Un **appel à projets** est, de ce fait, lancé annuellement afin de financer des actions de **lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement et dans le domaine de la formation et du sport**. La Région œuvre également à la lutte contre les discriminations au travers de partenariats spécifiques, inscrits dans la durée et permettant de soutenir des actions novatrices pérennes.

Plusieurs actions à destination des quartiers populaires sont ainsi financées. Il peut être, à cet effet, mentionné le soutien à l'association MAG JEUNES GAIS, à hauteur de 20 000 €, qui vise à développer une permanence de soutien aux victimes de LGBTphobies en quartier défavorisé.

b. Soutien à la lutte contre les discriminations

Par le biais de son programme de soutien FSE, la Région œuvre en faveur des dynamiques d'inclusion et de la lutte contre les discriminations. **Près 1.150 M€ ont ainsi été dédiés à des projets dédiés à la thématique en quartier prioritaire**, par exemple pour la mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques et d'apprentissage de la langue française à Gonesse et Garges les Gonesse (95).

Par ailleurs, au titre du soutien aux structures d'accueil aux jeunes en rupture familiale, **0,300 M€** ont été mobilisés en 2018, dans le cadre d'un partenariat spécifique avec l'association le Refuge pour favoriser l'insertion et la poursuite d'études, par le logement dans un premier temps, des jeunes victimes d'homophobie ou de transphobie familiale, grâce à l'acquisition d'un studio et d'un local d'accueil de jour pour les accompagner.

CHAPITRE 4. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SE BATTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

QUARTIERS POPULAIRES 2018

PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET SE BATTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES

THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	MONTANTS AFFECTES PAR LA REGION ILE DE FRANCE EN 2018						
	€	dont	€	dont par libellé (action)	€		
Accroître les chances de réussite éducative des élèves dans les quartiers défavorisés	410 666 981	Aides aux lycéens et apprentis - aide aux étudiants méritants ou en difficulté - cordées de la réussite	3 131 854	Développement de l'accès à l'enseignement supérieur	1 277 298		
				Orientation et formations supérieures	104 338		
				Aide à la mutuelle des étudiants	28 000		
				Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE	42 218		
				Plateforme multilingue	1 680 000		
		Formations sanitaires et sociales	126 370 902			Equipelement des écoles et instituts de formation sanitaire	440 270
						Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	365 784
						Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale	794 294
						Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires	23 169 000
						Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire	76 541 203
						Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales	3 529 000
						Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale	21 131 352
						Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires	220 000
						Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales	180 000
		Aide aux plus jeunes	3 722 791			Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance	156 000
						Contrats d'aménagement régional - écoles du premier degré - Actions territorialisées	2 854 429
						Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situ	712 362
		Investissements dans les lycées	193 725 462			Construction des lycées neufs	73 167 090
						Etudes générales lycées publics	2 678 723
						Acquisitions de terrains	45 762
						Rénovation des lycées publics	62 795 994
						Bâtiments démontables	728 000
						Grosses réparations dans les lycées publics	17 507 693
						Travaux de maintenance réalisés par les lycées publics	7 410 210
						Fonds d'urgence	582 629
						Matériel pédagogique	6 703 545
						Transport	100 800
						Développement des TICE et des ENT	8 368 447
						Participation à la rénovation des lycées privés	1 344 000
						Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	555
						Equipelement des cités mixtes départementales	6 154
						Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part lycées	1 355 985
						Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales - part collège	313 662
						Fonds d'urgence aux CMR	69 504
						Matériel pédagogique	583 600
						Transports	11 200
						Etudes liées aux cités mixtes régionales	140 000
						Développement des TICE et des ENT	715 938
						Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part lycées	1 397 254
						Grosses réparations dans les cités mixtes régionales - part collèges	683 178
						Bâtiments démontables - part lycées	2 909 899
						Bâtiments démontables - parties collèges	641 912
Etudes générales cités mixtes régionales - part lycées	257 684						
Etudes générales cités mixtes régionales - part collège	56 000						
Rénovation des cités mixtes régionales	2 948 970						
Logiciels et matériels didactiques	1 078						
Budget participatif économie d'énergie lycées	56 000						
Budget autonomie des lycées	143 996						

QUARTIERS POPULAIRES 2018

PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET SE BATTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES

THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	MONTANTS AFFECTES PAR LA REGION ILE DE FRANCE EN 2018					
	€	dont	€	dont par libellé (action)	€	
Accroître les chances de réussite éducative des élèves dans les quartiers défavorisés	410 666 981	Fonctionnement dans les lycées	83 715 972	Lycées privés forfait d'externat "matériel"	9 309 195	
				Maintenance immobilière	4 029 477	
				DGFL lycées publics	20 470 655	
				Prestations chauffage des lycées publics	7 560 000	
				Prestations électricité des lycées publics	5 908 000	
				Equipements de protection individuelle des agents des lycées	364 000	
				Accès Internet THD lycées publics	339 623	
				Action de gestion scolaire	33 165	
				Prestations liées aux travaux	1 269 702	
				Impôts, loyers et taxes	18 423	
				Contentieux, intérêts moratoires, charges exceptionnelles	77 564	
				DGFL Cités mixtes départementales	34 048	
				Lycées privés forfait d'externat "personnel"	9 631 309	
				DGFL Cités mixtes régionales	2 067 528	
				Entretien des cités mixtes régionales - part lycées	535 298	
				Prestations chauffage des cités mixtes régionales - parties communes	1 741 880	
				Prestations électricité des cités mixtes régionales - parties communes	943 600	
				Accès Internet CMR	12 454	
				CERTA	81 200	
				CERGE	2 800	
Aide régionale à la demi-pension	10 884 998					
Aide régionale à l'équipement des lycéens	3 501 100					
Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires	4 519 592					
Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires	380 358					
Améliorer l'encadrement et le soutien aux élèves dans les établissements situés dans les quartiers défavorisés	10 996 694	Lutte contre le décrochage scolaire	7 634 645	Actions Politiques de la Ville	1 435 250	
				Réussite des élèves	2 589 597	
				Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité en matière d'éducation	3 609 798	
		Appui aux politiques éducatives		3 362 049	Budget autonomie des lycées	836 249
					Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS	231 063
					Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE	47 177
					Développement des TICE et des ENT	2 247 560
Développer l'insertion sociale par une plus grande pratique du sport	33 223 920	Sport pour tous	9 210 950	Achat d'équipements en faveur du handisport	86 910	
				Accessibilité des Iles de loisirs aux personnes en situation de handicap	316 500	
				CREPS Ile de France	448 000	
				Participation de la Région au financement des JOP 2024	4 725 000	
				Soutien à la formation du mouvement sportif	505 027	
				Soutien au mouvement sportif	1 401 450	
				Aide au déplacement des jeunes sportifs	196 000	
				Soutien aux événements sportifs	517 702	
				Promotion du sport	22 400	
		Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances		991 960		
		Rénovations et constructions d'équipements sportifs		16 602 783	Équipements sportifs de niveau régional	1 158 579
					Plan piscines	3 300 000
					Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens	1 110 754
					Équipements sportifs de proximité	3 610 895
					Équipements sportifs - Vaires Torcy	5 459 495
					Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées	1 963 059
		Développer les offres des îles de loisirs		7 410 187	Acquisitions foncières	1 007 177
					Aménagements	6 110 566
					Fonds d'urgence Îles de loisirs	100 000
Frais de gestion des Îles de loisirs incombant à la Région en tant que propriétaire	192 444					

QUARTIERS POPULAIRES 2018

PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET SE BATTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES

THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	MONTANTS AFFECTES PAR LA REGION ILE DE FRANCE EN 2018				
	€	dont	€	dont par libellé (action)	€
Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle	22 506 950	Accès aux arts et à la culture pour apprentis et lycéens	2 815 540	Education artistique des lycéens	1 472 540
		Permettre que la culture soit partout en Ile de France	19 691 410	Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle	1 343 000
				Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	3 497 341
				Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées	123 200
				Valorisation du patrimoine	471 573
				Construction, rénovation et aménagement des musées	34 992
				Soutien à la création et à la diffusion numériques	591 492
				Construction et aménagement de médiathèques	268 941
				Fonds d'investissement pour la culture	1 520 163
				Jeux vidéos	538 000
				Connaissance et diffusion du patrimoine	46 866
				Soutien au spectacle vivant	1 454 544
				Développement de la permanence artistique	3 660 195
				Soutien aux manifestations d'arts plastiques	932 400
				Aide à la lecture publique et à la création littéraire	1 099 023
				Fonds régional des talents émergents	1 002 550
				Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène	3 817 800
				Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques	276 080
				Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du livre et de la lecture	112 000
				Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma	244 250
Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes	14 721 563	Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes	14 721 563	Conseil Régional des Jeunes	12 600
				Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens	3 295 843
				Gratuité des transports pour les jeunes en insertion	4 721 120
				Carte Imagine R	6 692 000
TOTAL	492 116 108	soit rapporté au total des affectations 2018 :			43%

1. Accroître les chances de réussite éducative des élèves dans les quartiers défavorisés

a. Aides aux lycéens et apprentis - aide aux étudiants méritants ou en difficulté - cordées de la réussite

Dans une optique d'accès à l'enseignement supérieur pour tous, **0,708 M€** ont été consacrés à 9 universités franciliennes pour des **cours de préparation au passage du diplôme d'accès aux études universitaires** (DAEU), qui accompagnent 93 étudiants inscrits en 2017-2018 et 850 en 2018-2019.

0,569 M€ a été consacré en 2018 au soutien des **Cordées de la réussite** œuvrant à la réussite éducative d'élèves issus de milieux défavorisés. La Région a ainsi subventionné la Fondation Nationale Sciences Politiques qui aide les lycéens boursiers à dépasser une autocensure dans leurs choix d'orientation universitaire et professionnelle et prépare aux études supérieures. L'association Groupe ESSEC est également soutenue pour du tutorat étudiant destinés à des lycéens de milieux populaires et/ou zone urbaine sensible afin de leur permettre de mieux connaître les possibilités de l'enseignement supérieur et de construire un projet d'études à la hauteur de leur potentiel. Des nouveaux projets sont également portés par des lycées professionnels pour des cordées visant l'accès aux BTS.

Une affectation de **0,17 M€** a été accordée en 2018 à l'action « Orientation et formations supérieures ». Peut être citée à cet effet, la subvention proposée à la Digitale Académie de Montereau-Fault-Yonne pour l'agrandissement de son tiers-lieu d'études supérieures à distance afin de permettre aux jeunes des quartiers populaires de suivre des enseignements à distance.

Le soutien régional aux inscriptions aux concours des élèves de CPGE issus de milieux modestes comprenant la prise en charge d'une partie des frais d'hébergement, de transport et d'inscription s'élève à **0,42 M€**.

De plus, la Région a mis à disposition des Franciliens une plateforme gratuite d'apprentissage des langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, FLE). Une proratisation de ce dispositif porte à **1,68 M€** la part de celui-ci en faveur des franciliens issus des quartiers populaires.

b. Soutien aux formations sanitaires et sociales

Près de **0,75 M€** ont été dédiés à l'entretien et au renouvellement de l'équipement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale, notamment pour développer les technologies de simulation pour les étudiants infirmiers sur l'ensemble du territoire. Les structures éducatives des communes de Nanterre, Sarcelles, Romainville, Mantes la jolie, Pontoise ont par exemple reçu une aide régionale conséquente.

La Région intervient à près de **0,700 M€** pour co-financer la mise aux normes (incendie et accessibilité) et l'aménagement des locaux des **écoles et instituts de formation sociale et sanitaire**. Plus de **0,600 M€** ont été affectés aux fonds d'urgence pour les établissements d'enseignements de communes du périmètre de référence des quartiers populaires, afin d'intervenir très rapidement sur des situations urgentes mettant en danger la sécurité des

personnes. A cet effet peuvent être cités les subventions d'investissement pour travaux urgents ou de conformité à La Verrière ou encore à Villeneuve Saint Georges.

Plus de **76 M€** ont été affectés à l'aide au fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire, et plus de **21 M€** à l'aide au fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale (dépenses proratisées en retenant une fraction de 60 % des étudiants issus du périmètre des quartiers populaires). Cela a permis d'assurer l'équilibre des budgets et le fonctionnement des centres de formation paramédicale et maïeutique qui dispensent des formations sur tout le territoire francilien, finançant indirectement la formation d'environ 19 000 étudiants.

La Région a affecté 0,22 M€ et 0,18 M€ au fond régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires, notamment en direction des étudiants en grande difficulté qui suivent une formation sanitaire ou sociale et dont le statut ne permet pas d'accéder à une bourse. Les bénéficiaires sont en majorité des élèves en voie de reconversion professionnelle.

c. Aide aux plus jeunes

L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a correspondu à la mise en valeur d'une nouvelle politique régionale en matière de petite enfance. Le conseil régional souhaite faire porter son effort vers des projets en investissement pour le développement des **modes de garde alternatifs et innovants ; 0,156 M€** ont été mobilisés sur cette ligne en 2018. Peut être citée par exemple une subvention à l'association *Enfant présent*, pour des travaux d'aménagement de 3 crèches à Paris permettant d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants, notamment des familles en précarité qui rencontrent des difficultés pour garder leurs enfants.

En 2018, les affectations pour les **contrats d'aménagement régional des écoles du premier degré** s'élevaient à **2,85 M€** en direction des publics des quartiers populaires. Ainsi, la commune de Buchelay a été subventionnée pour la construction d'une classe qui accueillera des élèves autistes et d'une salle de motricité pour favoriser l'inclusion scolaire. La Région a également financé des rénovations ou extensions d'écoles primaires de communes comportant des quartiers populaires, telles que les communes d'Egry, Viry Chatillon ou encore Créteil.

La Région a consacré plus de **0,71 M€** pour l'**aide aux établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap relevant des quartiers populaires**. Elle a par exemple financé de 0,1 M€ l'association Ebullescence pour l'ouverture d'un Centre d'Accueil de Jour pour les enfants de 18 mois à 6 ans à Clichy-la-Garenne (92).

d. Investissements dans les lycées

Le choix des constructions nouvelles de lycées a été dicté par des considérations portant sur la réduction des fractures territoriales et des inégalités sociales. Il faut noter le nombre important d'internats dont la construction a été lancée en 2018, ceci afin d'assurer des conditions éducatives de qualité à des élèves issus majoritairement de quartiers populaires.

On peut citer par exemple la construction du lycée François Arago à Villeneuve Saint Georges (94) pour 8,1 M€, du lycée Nadar de Draveil (91) pour 3,9 M€ ou encore de l'internat du lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois (93) pour 7,4 M€.



Le projet d'internat de 100 places pour le lycée général et technologique Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois en cours de réalisation ; le lycée est classé parmi les établissements qui font le plus progresser les élèves (Ministère de l'Education nationale) en dépit d'un revenu médian inférieur de plus de 40% au niveau régional.

Les autres montants ayant trait à la rénovation des lycées qui ont été retenus dans ce rapport correspondent à un calcul proratisé du total des affectations 2018 en fonction de la part de 28% d'habitants des Quartiers Populaires parmi les Franciliens, soit un total de **120,158 M€**.

La rénovation du lycée Fernand et Nadia Léger à Argenteuil, situé en QPV, dont la première tranche s'achève en 2019, constitue à cet égard une réalisation emblématique :

Construit en 1969, le lycée polyvalent Fernand-et-Nadia-Léger propose des formations allant du CAP au BTS dans les métiers du social, de la santé et des services. Dans ce lycée, situé dans le Val d'argent, l'ancien bâtiment atelier a été démolit et entièrement reconstruit. Il s'agit de la première



Crédit photo : Région Île-de-France

tranche, lancée en 2017, de la restructuration du lycée menée selon une démarche globale de qualité environnementale. On y trouve des plateaux destinés aux cours de coiffure, de santé, d'esthétique et de cuisine. Tout a été pensé pour que les apprentissages se fassent dans les meilleures conditions à la fois pour les 1.040 élèves et leurs 147 enseignants et personnels scolaires. La seconde tranche comprendra la démolition et la reconstruction du bâtiment abritant le pôle d'enseignement général, le pôle

scientifique et le pôle technologique tertiaire, soit 16 salles de cours, des salles spécialisées et des

laboratoires. L'ensemble sera conçu selon les concepts de l'architecture bioclimatique, privilégiant les apports solaires gratuits tout en limitant les déperditions thermiques. Le coût total de la transformation, d'un montant de **43,7 millions** d'euros, est totalement pris en charge par la Région, qui poursuit ainsi sa politique d'investissement pour moderniser ses lycées. Le second bâtiment sera livré à l'horizon 2022, permettant d'accueillir au total 1.192 élèves dans 43 classes.

Par ailleurs, le développement des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) et des ENT (Espaces numériques de travail) a fait l'objet d'un effort régional remarquable avec plus de 8 M€ pour le périmètre considéré.

e. Affectations pour le Fonctionnement des lycées

Près de 64,430 M€ ont été mobilisés pour le fonctionnement des lycées des quartiers populaires. Parmi ces dépenses figurent bien entendu la dotation globale de fonctionnement des lycées publics (plus de 20M€) et les forfaits d'externat des lycées privés (18,9M€) mais également les dépenses de chauffage et d'électricité.

L'ensemble des aides individuelles accordées à la demi-pension, à l'équipement des lycéens et à l'acquisition de manuels scolaires - retenues dans leur intégralité au regard du critère social qui conditionne leur distribution - représentent 18,9 M€, dont près de 11M€ pour la demi-pension des lycéens issues de familles défavorisées.

2. Améliorer l'encadrement et le soutien aux élèves dans les établissements situés dans les quartiers défavorisés

a. Lutte contre le décrochage scolaire

Les actions en matière de lutte contre le décrochage scolaire dans les quartiers populaires ont mobilisé près de 1,43 M€. L'appel à projets politique de la ville a mobilisé **1,33 M€**. Peut être cité l'association APCIS qui favorise la réussite éducative, le soutien à la parentalité et la promotion de la citoyenneté. Deux partenariats spécifiques ont également été conclus pour un montant de **0,1 M€**, telle que celui avec l'association Quatre-vingt-treize lettres pour le développement d'un programme autour des mots, destiné à favoriser le goût de l'écriture, la maîtrise de la langue mais également les rencontres intergénérationnelles et la mixité sociale.

Le dispositif *Réussite éducative pour tous* comprend pour sa part un soutien régional à l'ouverture à l'international et le développement des parcours européens de formation dans les sections européennes des lycées professionnels. La Région Île-de-France aide ainsi financièrement les lycéens souhaitant bénéficier d'une expérience de mobilité européenne en réalisant un an de stage dans une entreprise européenne via une aide forfaitaire individuelle de 426 €. La Région a enrichi ses partenariats avec les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement visant à renforcer les relations et la connaissance réciproque entre les entreprises et les lycées. En faveur de la lutte contre le décrochage scolaire et de la promotion de l'égalité en matière d'éducation, la Région aura affecté plus de 3,6 M€ en complément des cofinancements du Fonds Social Européen.

b. Appui aux politiques éducatives

Dans les 30 lycées situés en QPV, 168 actions ont été mises en place en 2018, touchant plus de **7300 élèves**. Ces actions ont permis d'investir des jeunes scolarisés dans des établissements en QPV dans différents domaines tels que:

- des projets de lycées
- la citoyenneté
- la lutte contre le décrochage scolaire
- l'aide à la réussite
- l'orientation

Les 10 lycées où ont été principalement déployées ces actions sont : Saint Exupéry à Mantes la Jolie (78), Hector Guimard à Paris 19^{ème}, Le Corbusier à Aubervilliers (93), Auguste Blanqui à Saint-Ouen (93), Albert Einstein à Sainte-Geneviève-des-Bois (91), Albert Einstein à Montereau-Fault-Yonne (77), l'Enna à Saint Denis (93), Marcelin Berthelot à Pantin (93), Jean Jaurès et Fernand et Nadia Léger à Argenteuil (95).

D'autre part, l'aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE pour l'année scolaire 2019/2020 s'est élevée à 0,13 M €. De plus, l'aide régionale à l'équipement des élèves en BTS de première année des filières production et de certaines filières de services s'est élevée à 0,64 M€. Par un financement de 2,24 M€, la Région aide à la maintenance informatique de base pour les lycées des quartiers populaires, et à héberger et maintenir en conditions opérationnelles les Espaces Numériques de Travail.

3. Développer l'insertion sociale par une plus grande pratique du sport

a. Sport pour tous

Dans les quartiers populaires, la Région a mobilisé près de 0,08 M€ pour l'achat d'équipements matériel handisport, principalement en direction du comité Ile-de-France handisport, de la ligue Ile-de-France d'aviron ainsi que pour le financement de véhicules adaptés pour la Fédération Française Handisport et le comité Ile-de-France de sport adapté, **pour faciliter le déplacement des sportifs sur les sites d'entraînement et de compétition**. Ce dispositif a été mobilisé dans le cadre de la construction d'un centre aquatique à Pierrefitte-sur-Seine, par ailleurs fortement soutenu par la Région et de la restructuration de la Piscine des Louvrais de la communauté de communes de Pontoise.



*Futur centre
aquatique de
Pierrefitte sur
Seine (93)*

De plus, la région a affecté **0,316 M€** en 2018 pour **améliorer l'accessibilité des Iles de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, Port-aux-Cerises, Bois-le-Roi et Vaires-Torcy aux personnes en situation de handicap.**

Sur le total de l'affectation au **Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS)** d'Ile-de-France **0,44 M€** ont permis de poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments et équipements sportifs au bénéfice des quartiers populaires, ainsi que les mises aux normes de sécurité et de mise en œuvre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, **la Région participe au financement de la Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques (SOLIDEO).** Un travail de revue et d'optimisation du projet olympique et paralympique a été conduit par l'Etat (Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques), Paris 2024 et la SOLIDEO, en lien étroit avec les collectivités territoriales, dont la Région Île-de-France, et les différents maîtres d'ouvrage. Ce travail collectif a été guidé par trois grands principes : offrir la meilleure expérience possible des Jeux, renforcer l'héritage et sécuriser les budgets. Il a donné lieu à une nouvelle ventilation des contributions des financeurs publics entre les différents ouvrages. La mise en œuvre de cette nouvelle répartition a fait l'objet d'un pacte financier et d'une convention avec la SOLIDEO, adoptés par la Commission permanente du 17 octobre 2018 (CP 2018-471). Au total, près de **4,72 M€** de ces financements vont en direction des publics des quartiers populaires.

En 2018, près de **0,5 M€** (proratisation) ont été affectés pour répondre aux besoins exprimés par le mouvement sportif dans le domaine de la formation, des bénévoles dirigeants et techniciens du sport, fondés sur des conventions passées avec 73 ligues et comités sportifs régionaux. Le périmètre des acteurs bénéficiaires de ce dispositif a été élargi à cinq fédérations sportives afin de valoriser et de renforcer le maillage associatif francilien.

Le **soutien au mouvement sportif** a mobilisé dans sa globalité **1,4 M€** pour les seuls quartiers populaires. La Région a mis en œuvre les conventions avec 73 ligues et comités sportifs régionaux et 7 fédérations sportives, afin de développer les pratiques sportives, lutter contre toutes formes de discrimination, détecter et participer à la formation des jeunes sportifs, favoriser l'animation des territoires etc. La Région a également soutenu les « **Ambassadeurs du sport de la Région Ile-de-France, de l'Olympisme et du Paralympisme** », qui interviennent sur la base du volontariat pour sensibiliser les jeunes franciliens.

Ce dispositif repose sur 95 athlètes qui sensibilisent à la découverte de la pratique sportive et la promotion des valeurs humanistes autour de débats, démonstrations et pratiques concrètes du sport. Une affectation a également été réalisée en faveur des Clubs Excellence Ile-de-France en direction de six « **Clubs Elite** ». 33 « Clubs Prémium » ont été soutenus pour des missions de lutte contre les discriminations, de reconnaissance des bénévoles et d'accès à la pratique pour les personnes en situation de handicap.

Une enveloppe a également été attribuée à l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) pour des études sur l'accueil des grands événements sportifs en Ile-de-France (GESI) tels que la Ryder Cup 2018 qui a donné lieu à des animations périphériques destinées aux jeunes des quartiers populaires ; le développement de la pratique sportive parmi les Franciliennes ; et sur l'accès libre aux activités physiques en lien avec le nouveau dispositif Plan sport oxygène.

Concernant le dispositif d'aide au déplacement des jeunes sportifs, une affectation de **0,19 M€** a été

mobilisée pour lancer l'**appel d'offre destiné** à remplacer le dispositif chèque tranSport pour une mise en place effective à partir de 2019.

Le soutien régional aux évènements sportifs dans les quartiers populaires s'élève à **0,51 M€**. Il a concerné plus de 90 manifestations sportives issues de 42 disciplines. De **grands évènements sportifs internationaux** ont été organisés tels que les Gay Games Paris 2018 ; l'Euro de Handball féminin 2018 ; les Finales de la Coupe du Monde de Jumping et de Dressage 2018, etc. **Les pratiques féminine, handisport, universitaire ont également été soutenues** comme par exemple : l'Open de la ligue féminine de Basket-ball ; le tournoi d'escrime handisport de Villemomble et la Journée évasion au Stade de France pour les enfants malades.



15^{ème} Tournoi International d'escrime handisport de Villemomble – 13 octobre 2018

Le soutien régional à la **promotion du sport** s'élève à 0,02 M€ (proratisation relative aux quartiers populaires) pour l'achat de places à destination des jeunes Franciliens et des publics défavorisés dans le cadre d'évènements sportifs d'envergure, tels que la Coupe du Monde de cyclisme sur piste, le Tournoi International HSBC de Rugby à VII, etc. La Région organise également les Victoires sportives de l'Ile-de-France, un séminaire pour la lutte contre la violence dans le sport, la réalisation d'une charte d'éthique et de déontologie du sport.

Près de 0,99 M€ ont été mobilisés pour le **développement de l'accès aux loisirs et aux vacances grâce aux « Tickets Loisirs »**, à destination des jeunes, du mouvement sportif, mais aussi des familles défavorisées et des femmes victimes de violences. Ces tickets loisirs permettent de passer une journée ou d'effectuer des courts séjours dans les îles de loisirs régionales. En 2018 ce dispositif a bénéficié à 84 738 personnes, dont 3 205 pour les séjours.

Les « **Villages sportifs et culturels** » au nombre de 8 en 2018 et 9 en 2019, visent tout particulièrement les jeunes Franciliens, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, leur permettant de découvrir et de pratiquer des activités sportives et culturelles dans une ambiance ludique de plein air. En 2018, plus de 12 000 jeunes y ont participé.

b. Rénovations et constructions d'équipements

La Région a mobilisé **1,15 M€ pour le financement d'équipements sportifs d'intérêt régional** (centres techniques et équipements dédiés à la pratique des personnes en situation de handicap) dans les disciplines faisant l'objet d'une convention pluriannuelle passée avec la Région. Ceci dans le cadre du dispositif *Développement de la pratique sportive en faveur de tous les publics*.

Près de **3,4 M€** ont été mobilisés pour le **Plan piscine** visant à réduire les carences en équipements aquatiques, augmenter les créneaux horaires d'utilisation de l'ensemble des utilisateurs et favoriser la pratique par les femmes des sports aquatiques et des personnes en situation de handicap. Les communes du Raincy, d'Aulnay-sous-Bois en sont par exemple bénéficiaires.

La Région a affecté plus d'**1,1 M€** pour la construction et la rénovation des **équipements en faveur des lycéens de communes aux quartiers populaires**. Ce dispositif doit favoriser l'augmentation du nombre de créneaux horaires au bénéfice des lycéens en parallèle de meilleures conditions de pratique. La Région a par exemple soutenu la rénovation de la piste d'athlétisme du stade du Moulin Neuf à Aulnay-sous-Bois ou encore la construction de l'espace sportif Albert Camus à Massy.

3,6 M€ pour les quartiers populaires ont été affectés au nouveau **dispositif « équipements sportifs de proximité » afin de réduire les carences de ces derniers, d'augmenter les créneaux horaires d'utilisation et la capacité d'accueil** dans des disciplines aussi bien traditionnelles qu'émergentes. Des terrains synthétiques de grands jeux ont également été financés. Par exemple la Région a soutenu la réhabilitation du Gymnase des Bruzacques à Jouy-le-Moutier à hauteur de 0,2 M€ ou encore la création d'un parcours de santé à Villeparisis. Ce sont ainsi plusieurs dizaines d'équipements soit rénovés soit créés en 2018 qui ont bénéficié d'un soutien régional.

L'action **« Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées »**, visant un soutien, via les nouveaux contrats régionaux territoriaux, des communes, EPCI et EPT sur ces thématiques, a été portée à hauteur de **1,9 M€ en 2018** dans les communes aux quartiers populaires. Ainsi, 0,67 M€ ont été mobilisés pour l'aménagement du pôle sportif E. Cognevaut à Gonesse.

Plus de **5,45 M€** ont été destinés aux équipements sportifs de l'Île de loisir de Vaires Torcy. 3,4 M€ ont été affectés à la SAERP pour la couverture des travaux et **2 M€ pour l'équipement du bassin d'eau plate**. Désormais officiellement site olympique, le stade nautique doit répondre aux exigences liées à l'organisation des compétitions internationales, notamment les Jeux de 2024.

c. Aménagements sportifs dans les Îles de Loisirs afin de renforcer leur attractivité

Les îles de loisirs sont conçues prioritairement pour des Franciliens qui partent peu en vacances ou en week-ends et qui sont à la recherche d'activités peu onéreuses, sportives et de plein air. Elles sont toutes situées dans ou à proximité des communes aux caractéristiques populaires.

6,11 M€ ont été alloués en 2018 aux aménagements des Îles de loisirs franciliennes. On peut citer par exemple la création d'aires de jeux d'eau aquatiques à Jablines-Annet et Cergy-Pontoise ; un programme de remise à niveau des équipements à Etampes ; la restructuration de la plage de l'Île de Créteil, d'importants travaux d'assainissement de l'Île des Boucles de Seine, l'achèvement du

programme de mise en place de la signalétique régionale sur l'ensemble des îles de loisirs... En 2018, **0,10 M€** ont été affectés pour la réalisation de travaux d'urgence.

Une acquisition foncière à hauteur de **1M€** a été réalisée pour le futur site de la **Corniche des forts** à cheval sur les communes de Romainville, Les Lilas, Noisy-le-Sec et Pantin, **qui** deviendra la première Ile de loisirs dans le département de Seine Saint-Denis.

Plus de 0,19 M€ ont enfin été mobilisés en **frais de gestion des Iles de loisirs** incombant à la Région en tant que propriétaire comprenant par exemple des frais liés à la gestion des propriétés régionales (impôts et taxes...) ou les dépenses liées à la communication sur le projet de Vaires.

4. Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

La Région a mobilisé **22,5 M€** en 2018 pour favoriser un accès équitable à la culture sous toutes ses formes dans les quartiers populaires. En augmentation, le budget d'investissement a permis **de soutenir partout en Ile-de-France la création, l'extension et la rénovation d'équipements et de commerces culturels structurants** : médiathèques, théâtres, cinémas d'art et d'essai, librairies, musées... Mais au-delà de l'investissement net dans des équipements culturels ou événements ponctuels en quartiers populaires, c'est par le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation artistique en milieu scolaire que la Région développe une politique de démocratisation culturelle ambitieuse. Celle-ci est fondée sur la rencontre entre des publics éloignés de la culture et des pratiques culturelles, découvertes sous forme de résidences d'artistes, de théâtre hors les murs, d'ateliers d'écriture etc.

a. Accès aux arts et à la culture pour apprentis et lycéens

Au total, près de **3M€** ont été mobilisés pour permettre un accès plus étendu aux arts et à la culture pour les jeunes des quartiers populaires.

En effet, **l'éducation artistique et culturelle** correspond à une nouvelle orientation régionale adoptée par délibération en novembre 2017. Pour les quartiers populaires, la dépense estimée est de près de 1,5 M€ en 2018. Le premier appel à projets lancé en 2018 a permis d'accompagner **41 projets** portés par des structures culturelles et artistiques **dans des lycées et CFA franciliens des communes comportant des Quartiers Politique de la Ville**.

Outre les disciplines relevant du spectacle vivant, des arts plastiques, numériques ou de l'audiovisuel, ce programme comporte également un dispositif consacré au patrimoine et à l'architecture des lycées intitulé : « Il était une fois mon bahut ».



On peut citer par exemple le projet artistique développé par la *compagnie du mystère bouffe* dans le lycée professionnel Claude Nicolas Ledoux des Pavillons-sous-Bois, une visite guidée théâtralisée et artistique de leur lycée, entièrement pensée, créée et présentée par les élèves. Pour cela, ils ont été accompagnés d'artistes de la compagnie du Mystère Bouffe et de professeurs les invitant à s'interroger sur l'architecture de leur établissement, leur quartier...

27 autres projets dans le reste des communes **du périmètre de référence** complètent ce tour d'horizon des projets auquel ont participé des institutions aussi diverses que le Théâtre de l'Odéon, le théâtre des Amandiers, le FRAC, le 104, Banlieues bleues, ou encore les services culturels de communes très engagées pour une éducation artistique et culturelle de qualité...

Cette action a ainsi permis de poursuivre l'opération Flash collection, menée par le FRAC auprès de 4 000 élèves qui ont ainsi pu découvrir dans leurs établissements des œuvres d'art contemporain.

Ces projets spécifiques s'ajoutent aux autres initiatives d'éducation artistique et culturelle déployées dans le cadre des dispositifs sectoriels (cinéma, littérature, musique...) décrits ci-après.

Par ailleurs, la Région a mobilisé près d'1,34 M€ pour ses actions culturelles cinématographique et audiovisuelle. Le dispositif d'éducation à l'image en direction des lycéens et des apprentis franciliens continue d'intéresser les enseignants, les élèves et des salles de cinémas partenaires. Son financement comprend le coût de communication du dispositif, l'édition du matériel pédagogique et l'intervention de professionnels du cinéma auprès des élèves. Dans le cadre du programme national « Citoyens de la Culture », le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'association Unis-Cité ont développé une mission citoyenne par le cinéma, dans les lycées et CFA. Le soutien régional pour l'année scolaire 2017-2018 a permis la mise en place de plusieurs centaines de séances « ciné-débats » qui avaient vocation à favoriser l'accès de tous à la culture, mettant celle-ci en perspective avec les valeurs républicaines.

La sensibilisation aux différents arts est passée également par d'autres actions de en direction des lycéens et apprentis : **leçons de littérature**, le **Prix Littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle**, le projet **Lycéens en librairies**. « **Premières Seine** » a consistait en un accompagnement professionnel pour 20 groupes de jeunes musiciens en 2018. Pour finir, « **Tous à l'orchestre !** » a permis de sensibiliser plusieurs milliers d'élèves des quartiers populaires au répertoire symphonique avec l'Orchestre national d'Île-de-France entre 2017 et 2018.

b. Permettre un accès large à la culture en Île-de-France

Près de 4,2 M€ ont été affectés à la construction et l'aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle au bénéfice d'équipements des différents champs culturels. L'étude nous conduit à estimer que **3,5 M€** touchent directement le public des quartiers populaires.

La Région a par exemple financé au titre du spectacle vivant, la construction d'un théâtre de Montereau-Fault-Yonne de 1 000 places à hauteur de **1,95 M€**, une commune dont le revenu médian est inférieur de 34% au niveau régional. La construction d'une médiathèque à Avon, une commune également défavorisée a été accompagnée à hauteur de **0,87M€**, les travaux d'amélioration du Théâtre 95, nouvellement Scène nationale à Cergy aidés à hauteur de **0,343 M€**. La rénovation et la

modernisation des cinémas indépendants classés arts et essai, François Truffaut à Chilly-Mazarin et Le Luxy à Ivry-sur-Seine ont également été financés dans ce cadre.

Le soutien à la restauration du patrimoine ne touche que marginalement les quartiers populaires (**0,47M€** après proratisation à l'échelle communale). On retient cependant la restauration de la chapelle Notre-Dame des sans-logis et de tout le monde à **Noisy-le-Grand** (93) initiée par la fondation ATD quart monde, soutenue à hauteur de **0,07M€**. De même **Dourdan** (78), une ville se situant parmi les communes en dessous du revenu médian régional a-t-elle été accompagnée pour la refonte de la muséographie de son musée située dans un château médiéval.

Au titre du Soutien à la création et à la diffusion numériques on estime le montant affecté pour les quartiers populaires à hauteur de **0,430M€** (après proratisation à l'échelle communale). Ce dispositif a contribué à la rénovation ou à l'extension des réseaux de lecture publique et à l'acquisition de matériel permettant la création et la diffusion de projets artistiques, notamment le renouvellement de l'équipement de l'espace multimédias de la médiathèque Albert Camus de Chilly-Mazarin (91), du musée du jouet à Poissy (78). Dans le champ du spectacle vivant, il a permis de soutenir neuf opérations notamment l'acquisition d'instruments de musique et de partitions numériques pour l'ONDIF, l'équipement en matériel scénique des Plateaux Sauvages (75), le renouvellement du matériel scénique de la Scène de musiques actuelles Le Plan à Ris-Orangis (CA de Grand Paris Sud, 91). Tandis qu'en fonctionnement un dispositif complémentaire permettait de soutenir des manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains et la fabrique même d'art visuel, soutenues pour le public des quartiers populaires à hauteur de 0,225M€.

Près de **0,27M€** ont été affectés pour la construction et l'aménagement **de médiathèques en faveur de Quartiers Populaires**, les médiathèques du Pré-Saint-Gervais et de Bagnolet, d'Orly et de Goussainville en ont par exemple été bénéficiaires.

Le fonds d'investissement pour la culture accorde des soutiens au spectacle vivant, à la librairie indépendante et pour l'acquisition, la construction et la restauration de structures itinérantes. Le montant estimé de ces soutiens en faveur du public des quartiers populaires est de 1,5 M€. On retient particulièrement l'aide accordée d'1,2 M€ au Cabaret sauvage pour l'acquisition d'un chapiteau insonorisé permettant des spectacles itinérant de cette compagnie basée dans le 19^e arrondissement de Paris.

La création de jeux vidéo a été soutenue à hauteur de **0,538M€**, plusieurs des sociétés aidées sont installées dans des quartiers populaires.

La délibération n° CR 2017-084 du 06 juillet 2017 propose une nouvelle intervention en faveur des projets menés par les acteurs du territoire pour valoriser la **connaissance et la diffusion du patrimoine**. En 2018, 0,043 M€ ont permis de financer 10 musées pour des projets d'expositions et d'éditions, parmi lesquels le musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes (92) pour une exposition temporaire "les cites-jardins d'Ile-de-France" ou encore la Maison Banlieue et Architecture d'Athis-Mons pour une exposition «Retour au grand ensemble : regard, histoire et rénovation».

Le **soutien au spectacle vivant** est toujours bien présent dans l'action culturelle régionale (estimée à 0,432M€ par proratisation). Ce sont plus de 150 compagnies qui sont aidées pour leurs spectacles

chaque année dont plusieurs bien implantées dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville. De même l'aide à la permanence artistique accompagne 254 salles et institutions culturelles.

Il faut noter que le **soutien aux arts plastiques** a concerné très majoritairement des communes comportant des quartiers en politique de la ville. Les manifestations ont été aidées dans les quartiers populaires à hauteur de **0,932M€**. De même l'aide à la lecture et à la création littéraire estimée pour le périmètre de l'étude à **1,1 M€** est allée à près de 40% de librairies, lycées, associations, communes situées en Quartiers Politique de la ville.

Les opérations développées sur **les îles de loisirs, Cinéma en plein-air et La Région fête le théâtre, sont importantes pour ceux qui ne partent pas en vacances**. Elles proposent une offre artistique et culturelle de qualité, des ateliers d'apprentissage et de découverte.

Enfin le Fonds FORTe, destiné aux talents émergents sélectionné par un jury composé d'artistes reconnus dans différentes disciplines a permis d'aider 42 jeunes artistes pour un montant total d'1M€ en 2018.

5. Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes

Près de 3,29 M€ ont été affectés à l'aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens issus des quartiers populaires. L'aide à la mobilité internationale des étudiants en universités, grands établissements et écoles pour soutenir les projets de 90 établissements a connu une augmentation de dotation par rapport à l'année 2017. 72 doctorants issus du périmètre des quartiers populaires ont reçu une aide financière de la Région pour leurs travaux de recherche en sciences humaines et sociales à l'étranger. Une enveloppe a également été destinée à la mobilité des BTS pour favoriser les séjours à l'étranger de plus de 300 étudiants en STS. Le Région a également soutenu le lancement du nouveau programme Etudiants–Ambassadeurs ainsi que l'organisation d'évènements en direction des bénéficiaires des bourses mobilité de la Région.

En 2018, **4,72 M€** ont été affectés pour la gratuité des transports pour les jeunes franciliens en insertion.

La participation de la Région au financement des cartes Imagine R destinées aux étudiants habitant des Quartiers Populaires en vue de favoriser leur mobilité dans tout le territoire francilien s'élève à **6,69 M €**.

CHAPITRE 5. AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS À LA SANTÉ

QUARTIERS POPULAIRES 2018					
AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES A LA SANTE ET FAVORISER LES ENGAGEMENTS					
THEMATIQUES PRISES EN CHARGE PAR LA REGION ILE DE FRANCE	MONTANTS AFFECTES PAR LA REGION ILE DE FRANCE EN 2018				
	€	dont	€	dont	€
Accroître la prévention des conduites à risque et le dépistage des principales pathologies	1 912 565	Lutter contre le VIH et les IST	1 580 886	Prévention santé - Jeunes	666 891
				CRIPS	831 880
				Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG	82 115
		Etre en soutien aux situations de grossesses précoces et faciliter l'accès à la contraception, l'IVG	331 679	Equipeement d'Unité fonctionnelle d'IVG	331 679
Aide à l'installation et au maintien des programmes de santé dans les quartiers	3 889 545	Lutte contre les déserts médicaux	3 830 745	Fonds régional de résorption des déserts médicaux	3 830 745
		Soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité	58 800	Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins	58 800
Aide aux familles dans les quartiers	3 401 035	Solidarités : action régionale en faveur des plus démunis	3 401 035	Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer	1 860 000
				Développement régional de l'e-santé	4 200
				Région solidaire en santé	12 600
				GIP transport sanitaire par hélicoptère en IDF	56 000
				Fonds régional de solidarité et soutien aux familles	1 468 235
Partenariats avec les grands secteurs de la Solidarité dans les quartiers	620 145		620 145	Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap	620 145
TOTAL	9 823 290	soit rapporté au total des affectations 2018 :			72%

1. Accroître la prévention des conduites à risque et le dépistage des principales pathologies

a. Des actions de prévention en direction des jeunes Franciliens sur le VIH et les Infections Sexuellement Transmissibles

La prévention santé, notamment en direction des jeunes Franciliens, est un axe fort de l'action sociale et de la santé en direction des quartiers populaires. Ce soutien prend essentiellement la forme d'actions en fonctionnement. Cette prévention concerne plus spécifiquement les volets de la santé mentale, la prévention des conduites à risque, la promotion de l'hygiène de vie et de la santé sexuelle.

En 2018, la ligne « **Fonds de prévention santé jeunes** » a été très fortement sollicitée (consommation à hauteur de plus de 212 %), permettant de soutenir de nombreux projets, notamment en matière de lutte contre le VIH, de prévention relative à la santé mentale et les conduites à risque.

Ce sont ainsi plus de **0,70 M€** qui ont été alloués à des structures de prévention. Les aides régionales votées totalisent un montant de **0,51 M€** pour la prévention santé et de **0,22 M€** pour le VIH-sida. Plus de 90% de ces aides ont concernés les quartiers populaires.

A titre d'exemple, la Région a ainsi soutenu l'association Sol en Si – Solidarité, enfants, SIDA pour la mise en œuvre de leur projet de sensibilisation des jeunes aux questions de prévention en Seine-Saint-Denis (93).

Les nouvelles orientations en matière de prévention santé mobilisent largement **Île-de-France Prévention Santé**, organisme associé de la Région. Cet organisme a développé un dispositif majeur dans le cadre du Plan régional Prévention santé jeunes : la sensibilisation des parents de collégiens entrant en 6^{ème} sur les questions de bien-être et de santé, pour le département de l'Essonne par exemple.

Île-de-France Prévention Santé Jeunes a bénéficié d'un soutien pour renforcer ses missions de prévention en lien étroit avec les interventions régionales. Il œuvre pour le plan de prévention pour la santé des jeunes, mais également pour l'avancement de « l'Agenda pour une Ile-de-France sans sida », mobilisé par exemple pour la distribution des auto-tests aux associations habilitées.

Le montant d'affectation en direction des habitants des Quartiers Populaires pour l'année 2018 s'élève à **0,83M€**. Une nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens couvrant les années 2018, 2019 et 2020 a été approuvée en parallèle.

La Région poursuit également son action de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la sexualité, de la contraception et de la lutte contre les grossesses non désirées. La Région a en particulier soutenu la Fédération régionale francilienne du mouvement français pour le planning familial, avec une subvention s'élevant à **0,82M€** pour le développement de trois actions phares : le soutien à la plateforme téléphonique du Numéro vert national "sexualités - contraception - ivg" (0 800 08 11 11), anonyme et gratuit ; la prévention et la sensibilisation des professionnels du secteur social, médical, de l'Education nationale sur la santé sexuelle, la prévention des violences faites aux femmes et la lutte contre les discriminations et enfin la formation afin de permettre aux militantes (bénévoles et salariés) de la Fédération MFPPF de région parisienne d'échanger sur leurs pratiques et de réactualiser leurs connaissances.

b. Equipement d'unités fonctionnelles et de centres de planning familial

La Région s'est mobilisée en 2018 afin de réaffirmer son soutien aux structures de type « unités fonctionnelles » ou centres dédiés au secteur de la planification-contraception-IVG. Une modification de l'article 22 de la délibération n°CR03-12 du 27 septembre 2012, qui porte le taux de participation régionale à hauteur de 80% de la dépense subventionnable pour tous les opérateurs (contre 50% auparavant pour les communes et EPCI), amplifie le soutien proposé.

Le taux réel de consommation de la ligne budgétaire « Création équipement d'Unité fonctionnelle d'IVG » s'est nettement accru avec une ligne consommée à plus de 140 % en 2018, soit un total d'affectation de **0,359 M€**.

Dix centres de planning familial, hôpitaux ou médicaux municipaux ont été ainsi équipés chacun d'un échographe grâce à cette aide. Elle a par exemple financé l'acquisition d'un échographe pour le service radiologie du centre municipal de santé « Maurice Thorez » sur la commune de Nanterre, ou encore pour le service IVG du Centre de santé Pierre Rouques sur la commune de Goussainville.

2. Aide à l'installation et au maintien de programmes de santé dans les quartiers populaires

a. Maisons de santé pour lutter contre la désertification médicale

Le Fonds régional de résorption des déserts médicaux entrepris par la Région Ile-de-France vise à l'amélioration de l'offre de soins sur les territoires en difficulté. Cette problématique touche notamment de nombreux Quartiers Populaires. L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a permis d'élargir les périmètres d'intervention, simplifier et alléger les démarches en faveur des professionnels de santé. Le taux réel de consommation de la ligne budgétaire « Fond régional de résorption des déserts médicaux » s'accroît chaque année avec 91 % de consommation en 2017 et une ligne consommée à plus de **113 %** en 2018, soit un total d'affectation de **4,54 M€**, dont **4,19M€** en direction de la population de référence correspondant aux quartiers populaires.

Afin de s'adapter aux nouveaux modes d'exercice et dans le souci de renforcer la politique de soutien aux jeunes professionnels, la Région s'attache tout particulièrement à encourager la création de nouvelles structures collectives de soins telles que les maisons de santé pluri-professionnelles et les centres de santé. Dans le cadre de Région solidaire, la collectivité régionale a également confirmé son aide aux maisons médicales qui assurent des permanences la nuit et les week-ends pour faciliter l'accès aux soins non programmés.

La Région a par exemple soutenu à hauteur de 0,2 M€ la création d'une maison de santé pluridisciplinaire de Nangis (77), une commune dont le revenu médian est inférieur de 20% au niveau régional. On peut également citer la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Ivry-sur-Seine(94) ou Vigneux-sur-Seine (91) également aidée à hauteur de 200 000€ chacune.

Ce sont ainsi 48 aides qui ont été accordées pour la création ou l'équipement de maisons de santé dans le périmètre de référence des quartiers populaires.

b. Soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité

L'action « Bourse régionale d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et kinésithérapie » a permis de financer les études de près d'une vingtaine d'étudiants en maïeutique et en kinésithérapie entre 2016 et 2018. Dans l'objectif de dynamiser l'offre de soin médicale et paramédicale dans les territoires les plus carencés, la Région a noué un partenariat fort avec le Département de Seine-et-Marne où la grande majorité des bénéficiaires de cette bourse choisissent de s'installer à l'issue de leurs études. Sur l'année 2018, c'est un montant de **0,058 M€** qui a été affecté en direction des publics des quartiers populaires, soit environ 98% du total de cette ligne budgétaire, pour couvrir l'octroi de bourses régionales.

3. Solidarités : l'action régionale en faveur des plus démunis

a. Le fonds régional de solidarité et de soutien aux familles

Pour réduire les inégalités entre les Franciliens, la Région apporte de manière volontariste (car hors de ses compétences obligatoires) une aide aux grands acteurs franciliens de la solidarité.

C'est ainsi que des partenariats stratégiques ont été conclus en 2018, avec notamment Emmaüs, Croix-Rouge Française, Bleu Blanc Zèbre, Secours Populaire.

Le **fonds régional de solidarité et de soutien aux familles** permet de financer des actions à l'initiative d'associations sous forme de trois appels à projets thématiques qui ont pour public les Franciliens les plus précaires. Ce sont ainsi **1,38 M€** mobilisés vers les quartiers populaires en 2018.

L'appel à projets « **enfants en précarité et leurs familles** » a permis de soutenir les parents et enfants en situation de précarité pour favoriser l'insertion sociale, scolaire et la mission éducative des parents. En 2018, ce sont plus de **0,310 M€** qui ont été mobilisés au profit de 18 associations. La Région a ainsi aidé au déploiement de l'exposition itinérante "Comprends-moi" par l'association *Ensemble Pour l'Education de la Petite Enfance*. Cette exposition touche aux thématiques de la petite enfance et de la parentalité et a pour objectif de sensibiliser les familles et les professionnels sur cette période essentielle du développement du jeune enfant en partageant notamment les dernières découvertes en neurosciences. Elle se tient dans des quartiers populaires afin de toucher les familles défavorisées qui ont un accès limité à l'information.

L'appel à projets « **Aide au départ en vacances** », à hauteur de **0,200 M€** en 2018, concerne quant à lui l'accès aux loisirs et aux vacances pour les plus démunis. La Région a par exemple soutenu la *Journée des Oubliés des Vacances* organisée par le Secours Populaire Français d'Ile-de-France, qui permet d'offrir une journée à la plage à 5 000 enfants de 6 à 12 ans qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances l'été, sur la plage de Cabourg en Normandie.

Et enfin, l'appel à projets « **Soutien aux femmes en difficulté** » finance les associations qui soutiennent les Franciliennes en situation de grande précarité (une vingtaine de projets en 2018 à hauteur de **0,390 M€**). La Région a pour ce faire subventionné Le Foyer d'Olympe pour ses prises en charge collectives ou individuelles de femmes et de jeunes filles en situation de précarité, afin de les accompagner dans leur démarche d'insertion professionnelle. La Région a également soutenu l'*Association pour le Développement de la Santé des Femmes* (ADSF) dans son effort d'amélioration de l'accès aux soins et de la santé de femmes en situation de grande précarité en Ile-de-France

Outre ces appels à projet, la Région a mis en place **un Plan Grand Froid (0,250 M€), une aide alimentaire (40 000 €) et a poursuivi en 2018 son soutien annuel à la FNSF** (Fédération Nationale Solidarité Femmes) à hauteur de **40 000 €**. Avec cette dernière la Région a par exemple noué un partenariat pour favoriser l'accès au logement locatif social pour des femmes victimes de violences conjugales ou familiales.

La Région a également mobilisé plus **d'1,86 M€ pour l'aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer** permettant de soutenir le projet innovant de l'EHPAD du Parc à Fontenay aux Roses.

b. Soutien aux personnes en situation de handicap

- L'appel à projet « aide aux aidants »

Mis en œuvre dans le cadre du Fonds régional de solidarité et de soutien aux familles, l'appel à projet « **aide aux aidants** » a permis de financer les actions d'associations (13 projets) à hauteur de **85 000 €** pour soutenir les proches de personnes en situation de handicap. Par exemple, la Région a financé le Festival du Futur Composé, soit la réalisation d'un spectacle et de plusieurs manifestations culturelles en Île-de-France à l'issue d'une année de travail avec de jeunes artistes d'établissements spécialisés.

- Aide à l'équipement de structures d'accueil de personnes en situation de handicap

La Région œuvre à hauteur de 0,68M€ pour « l'aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité, d'accueil de personnes en situation de handicap » habitant les quartiers populaires. Ce soutien régional aux structures d'accueil et d'hébergement médico-social porte sur l'équipement matériel de des structures, et notamment sur l'acquisition de véhicules de service à carburant propre et/ou de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, dans la limite de deux véhicules par structures porteuses.

La Région a par exemple participé à l'acquisition d'équipement pour le Foyer d'accueil médicalisé de 16 places accueillant des personnes handicapées mentales vieillissantes à Montreuil-sous-Bois. Ou encore participé à l'achat, par l'Association des Pays de France et de l'Aulnoye, d'un véhicule adapté au transport de personnes à mobilité réduite pour la Section d'Adaptation Spécialisée (SAS) d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail situé à Villepinte (93), afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de participer aux activités à l'extérieur de l'établissement.

CHAPITRE 6. AMELIORER L'ACCESSIBILITE VERS LES QUARTIERS POPULAIRES ET FAVORISER LES DEPLACEMENTS

QUARTIERS POPULAIRES 2018			
AMELIORER L'ACCESSIBILITE VERS LES QUARTIERS POPULAIRES ET FAVORISER LES DEPLACEMENTS			
THEMATIQUES	MONTANTS AFFECTES PAR LA REGION ILE DE FRANCE EN 2018		
	€	dont	€
Développer les réseaux de bus	8 542 797	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	6 652 220
		Voies dédiées sur voies rapides	1 828 400
		Réseau principal PDU	62 177
Prolonger les liaisons ferroviaires, les lignes de métro et de tram	152 244 740	Etudes et expérimentations	605 947
		Liaisons ferroviaires	104 842 660
		Liaisons tramway	25 791 663
		Métro	21 004 469
Aménager les pôles gares, développer les parcs de stationnement et l'accessibilité (y compris PMR)	18 398 480	Accessibilité du réseau	11 388 091
		Transport spécialisé en faveur des personnes handicapées	3 388 000
		Grands pôles intermodaux	3 045 029
		Rénovation des gares	18 760
		Parcs de stationnement régionaux	558 600
Exploitation des transports franciliens	182 219 865	Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens	182 219 865
Aides aux personnes les plus modestes	72 440 000	Aide aux transports des personnes les plus modestes	72 440 000
Développer les circulations douces	22 888 374	Réseaux verts et équipements cyclables	4 795 165
		Etudes générales, expérimentations et innovations	342 500
		Ecomobilité	37 898
		Frêt fluvial et portuaire	13 685
		PDU : PLD et actions territoriales	51 244
		Aménagement de voirie nationale	11 107 044
		Aménagement de voirie départementale	5 518 800
		Aménagement de sécurité sur voiries communales	164 285
Aménagement de sécurité sur RD	857 752		
TOTAL	456 734 256	soit rapporté au total des affectations 2018 :	32%

Le tableau précédent propose une proratisation des dépenses de transport en fonction de la population estimée vivant en quartiers populaires (28% de la population francilienne). Cette convention simple est celle qui paraît la plus exacte pour cerner l'effort particulier consenti à la desserte des quartiers populaires en 2018. En effet, une nouvelle ligne concourt à plusieurs objectifs : desserte des zones d'activité et des établissements d'enseignement, des espaces résidentiels, des centres villes commerçants et concentrant un grand nombre de services. De plus, l'Île-de-France bénéficiant d'un réseau de transport maillé, les usagers empruntent différentes lignes ou voiries en dehors de celles qui desservent directement leur commune de résidence. Il n'est pas apparu possible de quantifier clairement les financements régionaux ayant directement ou indirectement bénéficiés aux seuls quartiers populaires.

Certains projets sont toutefois emblématiques du désenclavement de communes très populaires.

Le principal projet de cette nature, financé en 2018 à hauteur de **75 M€** est le prolongement à l'est de la ligne 11 du métro qui traverse Les Lilas, Rosny-sous-Bois, Montreuil, Romainville et Noisy-le-Sec (93). On peut citer également le prolongement du tram T1 (20 M€) desservant Rosny-sous-Bois, Montreuil, Romainville, Fontenay-sous-Bois et Noisy-le-Sec (93) ainsi que le T9 (52,5 M€) qui va concerner Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi et Orly (94).

En grande couronne, le Tzen4 a été financé l'an dernier à hauteur de **11,7 M€**. Il s'agit d'un bus à haut niveau de service (BHNS) qui desservira sur voie dédiée les quartiers d'Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Viry-Chatillon, Grigny et Corbeil-Essonnes (91) et qui est un élément essentiel d'attractivité, d'accessibilité et de développement pour ces villes.

Au titre des autres liaisons de rocade banlieue - banlieue, la Région est intervenue en 2018 sur deux projets importants de trams-trains :

- dans l'Essonne, le T12 express qui circulera entre Evry, Grigny, Morsang-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Epinay-sur-Orge, Massy, Viry-Châtillon, Chilly-Mazarin, Longjumeau et Ris-Orangis, c'est-à-dire toute la couronne dense de l'Essonne où sont implantés un grand nombre de quartiers populaires ;
- dans les Yvelines, le T13 express, qui desservira entre autres Achères et Poissy, pour près de 54 M€.

La Région a financé également en 2018 les aménagements de pôles gares d'importance régionale de Juvisy-sur-Orge et de Poissy, destinés à améliorer les rabattements tous modes vers les gares, ainsi que la qualité de service.

A noter également que la Région, avec Île-de-France mobilités intervient massivement pour améliorer et moderniser les infrastructures et le matériel roulant des RER et des lignes SNCF Transilien qui sont des éléments stratégiques essentiels pour répondre à la demande de déplacements des ménages modestes et faciliter leur accès à l'emploi.

A été également retenue l'intégralité de l'affectation pour l'aide aux transports des personnes les plus modestes (**72,4 Millions** en 2018).